

## **Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 26/02/2018.**

Séance ouverte à 19h15 sous la présidence de monsieur le Bourgmestre, Emir Kir.

### Présents :

Emir Kir, *Bourgmestre-Président*;  
Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, *Échevin(e)s* ;  
Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyarlan, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriella Mara, *Conseillers communaux* ;  
Patrick Neve, *Secrétaire communal*

### Excusés :

Touria Laaraj, Julie De Pauw, Mustafa-Alperen Ozdemir, *Conseillers communaux*.

*Par tirage au sort, Monsieur Medhoune sera le premier à voter en cas de vote.*

*Madame Genot posera les questions d'actualité suivantes :*

- *intervention relative à l'interpellation citoyenne : propreté, dangerosité de la circulation routière et harcèlement ;*
- *disparition de la plaque commémorative au CHAB ;*
- *prostitution de mineurs signalée ;*
- *nombreux européens et non européens ne pouvant pas voter dans notre commune.*

*Monsieur Roekens posera une question d'actualité relative au budget du CPAS qui n'a pas encore été voté.*

*Monsieur Clerckx posera 3 questions d'actualité liées :*

- *aux incivilités et la politique de la commune face à celles-ci ;*
- *à la chaussée de Louvain ;*
- *au buste du poète Houwaert.*

*Madame Warnotte complètera les questions d'actualité de madame Genot relatives à l'interpellation citoyenne.*

*Monsieur Balsat posera 6 questions d'actualité :*

- le jumelage à Bucarest ;
- la Maraude, qu'est-il exactement prévu en cette période hivernale ?
- quid du 35 rue de l'Union murée depuis pratiquement 2 ans ;
- quel avenir pour la Silver Tower ?
- prostitution, mais où est donc la police ?
- la privatisation de nos rues par des commerçants (amis de la majorité).

## **1. Communication.**

Pas de communication.

## **2. Augmentation et multiplication des actes d'incivilités commises sur le territoire communal ; interpellation des habitants.**

*Madame Genot demande à ce que l'opposition puisse réagir à l'interpellation. Monsieur le Président rejette la demande, ceci n'étant pas prévu par le règlement sur le droit d'interpellation des habitants au Conseil communal.*

**Représentant des habitants :** Merci monsieur le Président de me donner la parole.

Mesdames et Messieurs les échevins et membres du conseil communal, je voudrais tout d'abord remercier les autorités communales pour la suite rapide que vous avez donnée à notre demande d'interpellation, il nous semble sain et important que le citoyen puisse par ce biais nourrir le débat démocratique avec les autorités de sa commune.

Je m'exprime au nom de St-Josse Citoyen, un collectif d'habitants de St-Josse, je le souligne : apolitique, qui s'est constitué en réaction à un constat, un vécu et un ressenti d'une augmentation sensible des incivilités commises sur le territoire de la commune.

Notre volonté à travers cette interpellation est de pointer un certain nombre de problèmes qui sont la conséquence de comportements qui ne respectent pas les règles élémentaires de la vie en société, c'est la définition de l'incivilité.

En résumé, ces problèmes sont les dépôts clandestins, qui témoignent d'un mépris total de l'espace public, l'insécurité routière avec des modes de conduites inconscients et qui peuvent avoir des conséquences tragiques, et les comportements agressifs : agressions verbales et harcèlements de rue à caractère sexuels.

Bien sûr, St-Josse n'est pas la seule commune à être confrontée à ces problèmes, mais la question est de déterminer et d'évaluer quelle est la bonne réponse à apporter en termes de politique communale. Et en plus d'exprimer notre exaspération face à ces incivilités quotidiennes, nous voulons aussi manifester notre mécontentement face à ce que nous ressentons comme un manque de réaction de l'autorité communale, qui s'apparente selon nous à une forme de laxisme.

Monsieur le Bourgmestre, vous avez déclaré dans un éditorial, je vous cite : "*Rendre la ville plus belle, plus fluide est mon combat quotidien. Entouré du Collège des Échevins, du Conseil communal et de l'Administration, je fais de la qualité de vie des habitants de nos quartiers une priorité. Nous souhaitons que nos citoyens puissent y vivre avec dignité.*"

Monsieur le Bourgmestre, malgré le travail et les efforts incessants du service propreté que nous ne mettons nullement en cause ici, les trottoirs de St-Josse offrent quotidiennement le spectacle désolant et pitoyable d'une déchetterie à ciel ouvert : tas de vêtements abandonnés, nourriture, canapés, armoires éventrées, électroménagers, tapis, déchets de construction... tout y passe ! 4 à 6 tonnes enlevées quotidiennement dans une commune d'une superficie d'un km<sup>2</sup>, ça relève de l'exploit.

Nous avons préparé à votre intention et à celle des membres du Conseil communal un petit prospectus avec quelques clichés pris par les habitants tout au long de l'année et ce jusque à la semaine passée. Nous avons ressenti ce besoin, car quelquefois nous doutons que vous avez conscience de l'ampleur du phénomène.

J'en veux pour preuve, Mr. le Bourgmestre, de très mauvais signes que vous avez envoyés aux habitants récemment et qui ne nous rassurent pas du tout sur votre volonté d'agir et de vous attaquer à la racine des problèmes. Vous vous êtes félicité récemment face caméra au cours d'une cellule vidéo de la propreté des rues de St Josse, en ajoutant « tout le monde nous le dit », comme si le problème n'existait pas, ensuite votre autorité a cru bon de sanctionner Ecolo-Groen, qu'on soit sensible ou pas à l'écologie là n'est pas la question, pour des étiquettes sur des framboisiers ; alors que nos trottoirs sont jonchés de déchets de toute sorte du matin au soir, c'est vraiment une décision incompréhensible, et c'est ressenti comme une provocation par beaucoup d'entre nous et une vengeance politique dont l'habitant n'a que faire. Et finalement vous publiez le 13 février sur votre chaîne YouTube, un micro-trottoir, pour le moins peu objectif, ou en tous cas, qui ne correspond pas à la réalité que nous vivons quotidiennement dont la conclusion est que la propreté à St Josse c'est super et que ça va beaucoup mieux avec comme titre « la propreté est une priorité à St Josse, écoutons l'avis des habitants ». C'est pour nous une manière de déguiser la réalité, non ça ne va pas mieux, ces clichés pris encore ces derniers jours en témoignent.

*Vous aviez déclaré à l'automne 2014 : "Nous insisterons beaucoup ces prochains mois sur l'importance de garder notre commune propre. Les dépôts sauvages en rue n'ont pas lieu d'être, ni tout autre acte d'incivilité. La propreté est l'affaire de tous, nous allons renforcer nos actions telles qu'elles ont été planifiées dans le Plan Propreté 2013-2017 pour que chaque citoyen puisse profiter des espaces publics sans ressentir un sentiment d'insécurité lié à l'insalubrité."*

Aujourd'hui Mr. le Bourgmestre où en est ce plan propreté ? Quel en est le bilan ? Pensez-vous réellement que des stickers autocollants indiquant l'interdiction sous peine d'amende soit dissuasifs ? Vous ajoutez *"toutes vos suggestions sont les bienvenues"*. Et bien, nous pensons que seule une politique à la fois de prévention et de répression est de nature à obtenir des résultats.

Sans sanctions, il n'y a pas d'autorité et c'est l'impunité qui devient la norme. Et c'est l'impunité qui règne à St-Josse, il suffit de dépasser les frontières de la commune pour s'en apercevoir. Nous ne disons pas qu'il y a des solutions miracle, mais il serait intéressant de s'inspirer d'expériences d'autres communes, comme Molenbeek que nous avons contactée et qui a mis sur pied une cellule incivilités qui engage une équipe d'une dizaine de personnes qui mène à la fois une politique de prévention en synergie avec les habitants et de sanctions avec des caméras de dernière génération et ils font du bon travail avec des résultats encourageants.

Je voudrais aborder maintenant les problèmes liés à l'insécurité routière. Souvent les automobilistes et motocyclistes ne respectent pas le code de la route et adoptent des conduites inconscientes et dangereuses, en déboulant sans crier gare au coin des rues

densément peuplées de St-Josse. C'est un problème très sérieux qui peut avoir des conséquences tragiques comme on l'a vu dernièrement à Schaerbeek avec 2 tués, une petite fille grièvement blessée, avec délit de fuite et conduite en état d'ivresse. Et au cas où vous l'ignorerez, je vous l'apprends, régulièrement il y a de véritables rallyes quelquefois nocturnes, on nous l'a rapporté, avec des véhicules dotés de pots d'échappement trafiqués, qui ne passeraient évidemment pas le contrôle technique. C'est une nuisance intolérable et dangereuse. Les nuisances sonores également avec des motocyclistes qui font hurler leur moteur sans raison, les sonos à fond dans les voitures à faire réveiller les morts jusque dans nos maisons, on peut ranger cela aussi dans la catégorie des incivilités, c'est vraiment une source de stress, je pense par exemple aux personnes âgées.

D'après un inspecteur de police que nous avons interrogé et je vous demande ici de confirmer les chiffres, l'effectif policier concernant le roulage : effractions, stationnement sauvage, serait à 28% de son quota minimum légal. Ce chiffre est interpellant. S'il est exact, il ne permet pas à la police de garantir la sécurité des piétons et des cyclistes, qui sont plus vus comme des obstacles par les conducteurs que je viens de citer que comme des êtres humains.

Qu'en est-il exactement ? Et tant que chef de la police, allez-vous demander des renforts et des moyens supplémentaires ou est-ce que cela concerne la Région ? Où sont nos agents de quartier, notre police de proximité ? Nous ne la voyons pas.

Nous pensons aussi aux gardiens de la paix. C'est une noble tâche que de prévenir et d'apaiser les tensions. La paix, ça se construit, ce n'est pas un état de fait, et nous avons bien besoin de gardien de la paix dans une société de plus en plus violente et leur nombre est insuffisant, et ils semblent limités à faire de la figuration. Nous avons besoin de gardiens de la paix qui puissent être agents constatateurs, et aussi formés pour intervenir dans des situations qui peuvent être délicates.

Nous réclamons aussi une signalisation claire et dissuasive, des zones trente dans les rues étroites de St-Josse qui le demandent. Où en est le plan mobilité 2016, où nous vous avons rencontré à la Maison de la Famille lors d'une réunion avec les habitants ? St-Josse continue à être une zone de transit quasi-sauvage avec une absence de signalisation.

Pour terminer, je voudrais vous lire quelques témoignages que nous avons récoltés. Je vous demande de les entendre, pas comme des reproches, mais comme le reflet d'une réalité, dont peut-être, vous n'avez pas conscience.

*« En 7 ans de vie à St-Josse, je me suis faite agressée physiquement 4 fois, dont trois agressions à caractère sexuel. Et je ne parle même pas des agressions verbales qui sont quotidiennes. »*

*« À force de sentiment d'insécurité dans certaines rues, j'ai changé mes habitudes et emprunte des chemins plus longs pour éviter les ennuis. »*

*« Une voiture était stationnée devant mon garage, je demande au conducteur de déplacer sa voiture mais il m'ignore. Je prends mon téléphone pour appeler la police, le conducteur m'en empêche en m'arrachant le téléphone des mains. Je finis par récupérer mon téléphone et appelle la police. Je relate les faits aux policiers qui me répondent qu'ils ne peuvent rien faire et repartent aussitôt. »*

*« Je peux confirmer que la nuit il y a de véritables courses clandestines en voiture, très bruyantes et dangereuses. Que fait la Police ? »*

*« Je vis à Namur et mon copain à St-Josse. Je fais donc le trajet de chez lui à la gare de Schuman régulièrement. Je me suis tellement faite agressée ou hélée sur le trajet que je n'ose plus faire le trajet seul : mon copain doit m'accompagner systématiquement. »*

*« J'habite la commune depuis 1996 et je constate une nette dégradation de la situation. »*

*« J'ai vu une moto dévaler la rue à toute vitesse. Elle a évité de peu une collision avec deux enfants qui traversaient la rue. Le motard avait le visage masqué et la moto ne possédait pas de plaque minéralogique. J'ai interpellé le policier qui se trouvait là et il m'a rétorqué que comme il n'y avait pas de plaque, il ne pouvait rien faire. »*

*« Depuis le début de l'année, y a de plus de plus en plus de cambriolages dans ma rue et de dégradation de véhicules stationnés. »*

*« Les canisites sont tellement mal entretenus qu'ils sont envahis de puces et donc les déjections canines s'amoncellent sur les trottoirs. »*

*« Je me trouvais sur un passage pour piétons rue des Moissons, j'ai dû céder ma place à une voiture, qui roulait sur le trottoir et est descendue de celui-ci... par le passage pour piétons, sur lequel elle a roulé. Devant mon regard courroucé, le chauffeur a baissé la vitre et m'a dit : "ben quoi ? t'es à Saint Josse, ici..." »*

Ce dernier témoignage résume assez bien la situation : il s'en dégage une impression générale d'impuissance, une forme de « laissez-faire » de la part de l'autorité communale. C'est en tous cas ce qui revient le plus souvent dans les témoignages, les discussions que l'on a pu avoir avec les commerçants et les riverains, les commentaires sur les réseaux sociaux.

J'en ai terminé. Nous espérons que vous avez entendu notre message et nous attendons de votre part une vraie prise en compte de ces problèmes et une réponse politique d'envergure et à la mesure de l'enjeu. Saint-Josse le mérite, c'est une commune jeune dynamique et un formidable espace de diversité et de multiculturalité.

Je vous remercie.

**Monsieur le Président :** Merci pour cette interpellation. Je vais répondre pour le Collège. Je vais essayer d'être complet, ceci est difficile car vous nous avez envoyé un document comportant 5 lignes et vous venez d'effectuer une intervention de 10 minutes posant des questions très précises pour lesquelles j'avoue que je n'ai peut-être pas ce soir toutes les réponses.

Nous vous remercions de porter un intérêt à la qualité de vie sur le territoire et pour vos propositions afin d'améliorer la situation sur le terrain.

Vous avez évoqué deux questions principales : la propreté et la sécurité routière. Vous avez également abordé le phénomène du harcèlement.

Sur la question de la propreté, depuis le début de la législature, nous avons œuvré à améliorer non seulement le quotidien de nos concitoyens sur l'espace public mais aussi chez eux.

Nous avons pris de très nombreuses mesures —certains ont même qualifié notre plan Saint-Josse 7/7 de plan Marshal— pour améliorer la propreté dans nos rues et sur nos trottoirs.

Nous avons d'abord quasiment doublé les effectifs communaux qui ouvrent dans le domaine de la propreté. Secondement, nous avons également quasiment doublé les plages horaires de travail sur le terrain au niveau du ramassage des déchets.

Avant le lancement de notre plan propreté, la situation au niveau du balayage se limitait à balayer les rues entre 8h30 à 15h30. Et malgré le travail réalisé par les balayeurs, nous avons chaque jour l'impression que nos rues étaient sales, jonchées de débris de toute sorte. Le constat était que cette plage horaire ne correspondait pas aux habitudes de la population et des personnes qui parcourent notre commune. En effet, Saint-Josse est une commune de passage, qu'on le veuille ou non, et elle draine plus de 100.000 personnes chaque jour alors que notre population est de l'ordre de 30.000 personnes.

Cela a des conséquences sur la propreté de nos rues puisqu'après les heures de travail et d'école, les gens rentrent chez eux et produisent inévitablement des déchets. Vu que parfois les logements sont surpeuplés, vu l'absence de cours et de jardins intérieurs, à Saint-Josse, les gens vivent plus dans l'espace public que dans d'autres communes. Les balayeurs travaillaient, comme je le disais, de 8h30 à 15h30. Pour nous, il fallait faire plus. Vous avez raison, le plan que nous avons mis en œuvre n'est pas un plan qui se limite à offrir plus de services à la population, il prévoit également des actions de sanctions, j'y reviendrai. Pour nous, il était essentiel d'élargir les heures de travail. Aujourd'hui, à Saint-Josse, c'est la première mesure, on balaye de 7h du matin à 20h le soir au lieu de 8h30 à 15h30. Ce n'est pas rien, ceci a représenté un effort au niveau du personnel : des emplois ont été créés, ceux-ci ont permis à certains de sortir d'une situation sociale difficile, mais, c'est surtout un service supplémentaire rendu à la population.

C'est une première en région bruxelloise voire même dans le pays. L'avis de beaucoup, peut-être pas le vôtre, est que cette mesure a produit des effets positifs, que les rues et l'espace public sont assez propres.

À côté de cette première mesure phare, nous avons ajouté en début de législature 160 corbeilles au 200 existantes. Actuellement, il y a une corbeille quasiment tous les 20 à 50 mètres en fonction de l'importance du passage.

Nous procédons également à des enlèvements d'encombrants à domicile et invitons tous les habitants à nous appeler afin d'atteindre le niveau de propreté maximal. Il y a de grandes communes autour de nous, vous en avez cité, Schaerbeek ne le fait pas, Molenbeek ne le fait pas, nous le faisons.

Nous disposons également d'un parc à conteneurs, ce que d'autres communes ont abandonné. Les habitants bénéficiant d'un parc à conteneurs sont limités au sein de la Région. Nous continuons, en plus des services réalisés et assurés par celle-ci, à offrir un service de proximité à nos habitants : des parcs à conteneurs, des canisites, de nombreuses bulles à verre, des cendriers publics *etc.*

En ce qui concerne notre matériel roulant, nous avons procédé au remplacement des véhicules vieillissants : compacteurs, balayuses, petit camion.

Nous menons également de nombreuses actions de sensibilisation et d'information préventives adaptées aux situations rencontrées. L'information est capitale, il est

nécessaire que les gens connaissent les services que nous offrons, les heures de collecte. Nous avons décidé d'investir dans la communication.

Des actions répressives sont également mises en place pour poursuivre les contrevenants.

Je vais vous citer dans le détail trois axes principaux développés par notre commune :

- les services et infrastructures mis à disposition des habitants de la commune améliorés grâce à l'engagement de personnel supplémentaire, l'allongement du temps de balayage et aux investissements réalisés ;

- les actions de sensibilisation et d'information préventives ou adaptées aux situations rencontrées ;

- les actions répressives par la mise en place d'une cellule « recherche et verbalisation » et de procédures adaptées afin de poursuivre les contrevenants.

Je ne vais pas reprendre ici toutes les mesures additionnelles qui sont également importantes comme par exemple : la vidange entre 2 et 3x/ jour des corbeilles ou le balayage manuel et/ou mécanique des rues matin et après midi.

J'en viens à votre question relative aux sanctions. Vous avez prétendu qu'il n'y avait pas suffisamment de sanctions, que c'était un des maillons faibles de notre plan.

À ce niveau, il faut savoir que la commune de Saint-Josse a décidé en début de législature dans le cadre du plan quinquennal de propreté d'adopter le 29 octobre 2013 un nouveau règlement taxe en matière de propreté publique entrant en vigueur le 1 juillet 2014, avec de nouveaux tarifs accentués.

Le Conseil communal a encore le 23 décembre 2014 adapté ce règlement taxe en matière de propreté publique pour le faire coïncider aux différents changements législatifs intervenus.

Au mois de janvier 2015, le Conseil communal a désigné les agents régionaux comme d'agents constatateurs afin qu'ils puissent constater sur le territoire communal. En plus de nos agents, nous avons permis à l'Agence Bruxelles-Propreté de procéder à des constats d'infraction en matière de sanctions administratives communales.

Toujours en 2015, en avril, le Collège communal a désigné 5 agents assermentés formés afin d'assurer la poursuite des auteurs d'incivilités en matière de propreté publique : 2 coordinateurs Gardiens de la Paix et 3 agents de prévention polyvalents.

En avril 2015, nous avons constitué une cellule taxe de 6 agents dont ce n'est pas la mission principale coordonnée par un agent formé à l'ERAP.

En avril-mai 2015, nous avons élaboré une procédure répressive : il s'agit de la cellule taxe - constats d'infraction type et le courrier type qui a été rédigé.

Septembre - octobre 2015: élaboration d'une procédure de poursuite avec enrôlement, intégration et paramétrage des données dans le logiciel ONYX dans le but de procéder rapidement à l'enrôlement mensuel de la taxe concernée.

La poursuite des infractions se fait également parfois conjointement avec les services de police.

En 2017, 98 PV ont été dressés sur base d'indices trouvés par les agents dont 51 lors d'actions conjointes avec la police pour un montant total à percevoir de 10.350 euros.

Cependant, ces bons chiffres en matière de propreté ont été mis à mal par la réforme de la collecte régionale en janvier 2017. Nous constatons sur le terrain de nombreux dysfonctionnements : collectes incomplètes dans certaines rues, rattrapages organisés malheureusement plusieurs jours après que nous ayons averti l'agence Bruxelles-Propreté, disparition de l'alternance des collectes sélectives, sortie de 5 sacs le mercredi, collectes réalisées dans la précipitation parfois. Cela a eu pour effet d'augmenter le sentiment et l'état de malpropreté des rues malgré les efforts réalisés par la commune. La situation s'améliore mais lentement, il est vrai. Après un an nous constatons toujours certains manquements parfois importants et qui contribuent, par leur visibilité, au sentiment de malpropreté.

Nous avons écrit à l'Agence Bruxelles-Propreté pour leur signaler ces dysfonctionnements et leur demander d'y remédier.

En matière d'information et de mobilisation, depuis le début de la législature, nous n'avons cessé de mobiliser tous les fonctionnaires, tous les habitants, une à deux fois par an afin d'engager tout le monde dans la voie de la propreté.

La propreté n'est pas uniquement l'affaire des services qui y travaillent, c'est l'affaire de tous : habitants, travailleurs, fonctionnaires communaux, ... Nous avons multiplié les actions et avons procédé à des opérations afin de dire non aux dépôts clandestins avec de grands panneaux. Cela a eu un effet dissuasif. Dans ces endroits, qui ont été identifiés par nos services, on ne trouve plus de déchets clandestins : l'information est passée vers la population.

Je voudrais également vous donner quelques chiffres relatifs aux déchets collectés sur le territoire :

- Les enlèvements d'encombrants à domicile : 688 enlèvements en 2017, en augmentation par rapport aux années précédentes. Chaque habitant de la commune a le droit, sur simple demande, de faire procéder à 2 enlèvements à domicile de 2x2m<sup>3</sup> d'encombrants et d'électro-ménager, ceci sans compter la possibilité de faire appel à Bruxelles propreté pour un service similaire.

- Le parc à conteneurs : 1455 inscriptions en 2017, là aussi, les chiffres sont en augmentation. Il s'agit ici des encombrants, déchets de construction, bois, métal, papier/carton, déchets de jardin, petits déchets chimiques, verre et PMC et électroménager.

Entre 2014 et 2017, les chiffres montrent globalement une diminution du tonnage de dépôts sauvages présents sur le territoire et que la quantité globale de déchets traités : enlèvements à domicile, parc à conteneur est en nette augmentation. Ce qui tend à montrer que les habitants utilisent mieux et plus les services proposés par la commune mais ne réduisent pas la quantité de déchets produits. Ce que nous regrettons, malgré les communications de la commune et de la Région.

L'augmentation des déchets incinérés en provenance des dépôts clandestins, des corbeilles et du balayage est liée à l'augmentation du nombre de corbeilles présentes

dans la commune et à l'allongement des heures de balayage. Nous constatons cependant que la quantité de déchets de ce type a diminuée en 2017 par rapport à l'année 2016, ce qui est positif. Je ne reviendrai pas sur les nombreuses actions de sensibilisation. Je peux comprendre qu'il y a encore beaucoup de choses à améliorer, pour vous répondre de manière très claire, à votre demande à ce que les gardiens de la paix soient des agents assermentés, ce n'est pas la direction que souhaite emprunter la majorité communale. Nous préférons que ce soit les agents assermentés de la commune accompagnés de policiers qui mènent ces actions jointes.

Par rapport à votre question relative à la mobilité et à la sécurité routière, vous avez évoqué les conduites dangereuses et agressives.

Je voudrais ici rappeler combien la sécurité des enfants et des habitants est une priorité du Collège.

Dans l'arrêté royal du 26 avril 2004, les exigences en termes d'aménagement d'une zone 30 sont limitées à son strict minimum, à savoir, les abords des écoles. Nous avons décidé de ne pas nous satisfaire de cet arrêté royal. À Saint-Josse, nous avons souhaité, dès le début de cette législature, aller plus loin. C'est peut-être pour cette raison que nous n'avons pas été confronté à des accidents mortels. Nous avons pris énormément de mesures que je vais vous détailler.

Trois initiatives ont été prises pour aller plus loin dans la sécurisation des lieux de trafic pour les usagers faibles et d'induire manifestement un changement dans le comportement de l'automobiliste tout en augmentant le bien-être dans les quartiers.

Nous tenons à aménager les abords des écoles de moyens adaptés complémentaires soit avec des coussins berlinois, des aménagements en plateaux, soit par des sols différenciés, des marquages au sol, ou encore avec du mobilier, des barrières spécifiques. Nous instaurons donc progressivement, lieu après lieu, les mises en zones limitées à 30 km/h avec les aménagements de voiries appropriés partout où cela s'y prête.

Facultatif pour les zones en dehors des écoles, nous avons décidé de les élargir dans un premier temps à toutes les crèches de la commune. Nous avons également l'ambition d'étendre cela aux salles de sport, aux académies, aux parcs et aux aires de jeux où, là aussi, les enfants, les familles, se rendent régulièrement.

À côté de ces mesures visant à transformer les zones avec une forte affluence en zone 30, nous avons également décidé de réaliser des aménagements et d'installer des équipements en chaussée. Nous y mettons les moyens et n'attendons pas d'être confrontés à des pétitions comme ce fut le cas en début de législature.

Nous fixons des coussins berlinois sur le revêtement, nous aménageons des carrefours et passage-piétons surélevés.

Je vais citer certaines de ces réalisations dans lesquelles vous ou d'autres habitants vous retrouverez peut-être.

Dans le cadre du contrat de quartier Méridien : 2 casses-vitesses (coussins berlinois) béton insérés dans les fondations et 3 passages piétons surélevés

De 2012 à 2015 nous avons procédé à un nouveau marché et avons installé 33 casses-vitesses (coussins berlinois) caoutchouc vissés sur la chaussée répartis sur l'ensemble du territoire.

Nous avons été plus loin et avons écrit à Bruxelles-Mobilité afin de lui demander de procéder de même chaussée de Haecht. C'est sur cette chaussée, bien que sur une autre commune, que s'est produit l'accident mortel que vous mentionniez.

Bruxelles-Mobilité nous a indiqué que leur dossier était à l'étude. Nous avons réécrit, n'obtenant pas de réponse de la Région, nous avons installé d'initiative des coussins berlinois sur des voiries régionales.

Nous avons procédé de même du côté square Armand Steurs. La STIB s'était engagée à installer des coussins berlinois après l'aménagement des abords du square, elle ne l'a pas fait, nous avons décidé de le faire nous même et en sommes particulièrement fiers.

Rénovations de voiries dans le cadre des programmes de travaux pluriannuels antérieurs : carrefours rue Linné, rue de la Rivière et rue de la Prairie, 2 passages piétons surélevés du côté de la place st Lazare, devant les HBM. Carrefour rue Vonck et rue du Moulin, carrefour rue Verte, rue de la Rivière et rue Botanique et un passage piétons surélevé rue Botanique.

Rénovations de carrefours entre 2013 et 2017 : 2 carrefours rue de la Ferme, rue Braemt et rue des Deux-Tours.

D'autres projets sont en cours, avec la Région et à partir également de la commune toujours dans le but d'améliorer la sécurité dans nos quartiers et de réduire les risques d'accidents.

À côté de ce travail préventif réalisé par la commune, il faut savoir qu'au niveau police — que vous avez mentionnée en remettant en question son travail, vous avez déclaré ne pas voir, qu'ils n'agissent pas — les contrôles ont augmenté en vue de sécuriser davantage le territoire communal. Une patrouille circulation a été mise en place sur le territoire de la zone de police. Cette patrouille a pour objectif de :

- verbaliser les comportements infractionnels liés à la loi de la circulation routière ;
- contrôler les documents de bord des véhicules interceptés et procéder à la vérification de leurs occupants ;
- vérifier les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles ;
- montrer à la population et aux usagers de la route que la police combat la problématique de la conduite sous influence de l'alcool et,
- augmenter la sécurité routière.

Je voudrais vous donner quelques chiffres. Sur la seule année 2017, 7480 situations ont fait l'objet d'un procès verbal par les services de police sur le territoire communal dont : 3646 pour des problèmes de stationnement : ne pas respecter les signaux de stationnement, emplacements handicapés, stationnement sur trottoir, stationnement sur passage piétons, double file, arrêt de transports en commun, empêcher l'accès carrossable aux propriétés, stationnement hors chaussée, stationnement sur une chaussée divisée en bandes de circulation, immatriculation, certificat et plaque, etc.

Vous m'avez également interrogé sur le problème de harcèlement. Je voudrais vous dire, à cet égard, que la commune n'est pas restée les bras croisés. Nous en avons également

fait une priorité. Au cours de cette législature, de nombreuses initiatives ont été prises afin de mettre ce sujet sur l'avant scène.

La semaine passée encore, un colloque a été organisé à l'initiative de la commune avec notre échevine de l'égalité des chances. Celui-ci s'est déroulé rue du Méridien avec l'ensemble des acteurs sociaux afin de mettre ce problème en avant et y apporter des solutions. Tant le service de prévention que les services communaux mais aussi le bureau d'aide aux victimes étaient présents. Je voudrais dire à cet égard qu'il ne faut pas mélanger les choses. Si des situations avec infraction au code pénal sont avérées : agressions, harcèlement, la loi protège nos habitants, femmes et hommes. Il faut porter plainte. C'est le conseil à donner à nos habitants dans ces cas-là.

J'espère, Monsieur, vous avoir répondu ainsi qu'à l'ensemble des habitants. Nous aurons l'occasion d'y revenir à d'autres moments dans le cadre de plates-formes.

*Monsieur Mouhssin soulève une motion d'ordre.*

**Monsieur Mouhssin :** Monsieur le bourgmestre, nous ne pouvons que regretter que, contrairement à ce qui se fait dans d'autres communes lors des interventions de citoyens, l'opposition ne puisse pas donner son avis, et, plus grave, le citoyen ne puisse pas répliquer, ce qui serait la moindre des politesses. Je vous enjoins à modifier notre règlement afin d'y apporter plus de démocratie.

**Monsieur le Président :** L'incident est clos.

*Döne Dagvaran quitte la séance.*

### **3. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 29.01.2018 – Approbation.**

*M. Neve procède à la lecture des décisions du Conseil communal du 29.01.2018.*

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 25 votes positifs.

Oui : Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Emir Kir.

### **4. Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3, 236 et 249 de la Nouvelle Loi Communale. Kennisgeving van de beslissingen betreffende artikelen 234 lid 3 en 236 en 249 van de Nieuwe Gemeentewet.**

**Madame Warnotte :** Par rapport aux autres cas d'information des décisions il me semble qu'il ne s'agit pas ici de simples informations mais de ratifications que l'on

demande au Conseil. Ceci car nous sommes toujours sous les douzièmes provisoires et que ceux-ci n'ont pas encore été votés pour février, sauf erreur de ma part. Est-ce bien correct ?

Par ailleurs, j'observe que la première des décisions concerne la réhabilitation des ascenseurs dans un bâtiment de 6 étages et le fait qu'en raison de ce manque de réhabilitation rapide des ascenseurs une personne est tombée dans les escaliers et s'est blessée. Quel est l'état actuel de cette personne ? Qu'est-il prévu en attendant la réparation des ascenseurs afin d'aider les habitants de l'immeuble ?

**Monsieur Boikete, échevin des propriétés communales :** Il s'agit effectivement d'une ratification, le budget n'étant pas encore adopté ou, en tous cas, le dépassement de délai n'étant pas encore effectif. Nous avons dû procéder à une intervention dans l'urgence afin de réparer cet ascenseur. Nous avons contacté tous les locataires et avons mis en place toute une série de mesures : nous accompagnons les locataires et particulièrement les personnes âgées que nous aidons pour monter leurs courses. Second point, il s'agit d'une cheminée qui menaçait de s'effondrer, il a fallu, là également, intervenir en urgence, c'est pour cela que l'on passe ici au Conseil afin de ratifier la décision.

Le Conseil prend connaissance.

## **5. Subvention spéciale de la Région de Bruxelles-Capitale en faveur des communes en application de l'Ordonnance du 13 février 2003 – Approbation de la Convention 2017.**

**Monsieur Roekens :** Pourriez-vous nous expliquer ce qui sera concrètement effectué avec ces moyens ? Il s'agit d'un montant de l'ordre de 42.000 euros qui sera versé au CPAS.

Seconde question, il y avait à Saint-Josse de 2010 à 2015 un projet pilote pour l'accompagnement individualisé de roms dans un parcours d'intégration sociale. Ce programme a été arrêté en 2015 faute de moyens. Ce projet a-t-il été pérennisé, intégré dans le fonctionnement du CPAS ou a-t-il été totalement abandonné ?

**Monsieur Clerckx :** À la lecture du dossier, il ne m'apparaît également pas très claire ce qu'il sera fait des moyens mis en œuvre et je souhaiterais plus de précisions à ce sujet.

Par ailleurs, la convention porte sur 2017 et nous sommes en 2018. Il s'agit dès lors de financer un projet qui devrait déjà avoir eu lieu et pour lequel on ne sait pas très bien ce qui va être fait.

**Madame Warnotte :** Le subside semble être prévu pour 2017, année écoulée. Qu'a-t-il été fait en 2017 ?

Dans l'arrêté, je vois la présence d'un appel à projet pour des projets spécifiques à l'attention de la population rom, doté d'un subside de 587.000 euros. Je souhaiterais savoir pourquoi Saint-Josse n'a pas obtenu de subside dans le cadre de cet appel à projet.

**Monsieur le Président :** Je peux apporter les éléments de réponse en ma possession. Je n'en ai pas concernant le dernier point que vous citez.

Concernant l'accompagnement social des personnes fragilisées, des roms et des migrants, il s'agit d'une question ayant fait l'objet d'une attention toute particulière en début de législature. À un moment, la Région a décidé d'apporter une aide spécifique. Au niveau de la commune, nous avons décidé que le CPAS centraliserait le projet. Les moyens arrivent dans les caisses communales et sont redirigés vers le CPAS suivant la convention. Le CPAS mène toute une série d'actions dont l'objectif est une meilleure intégration de ces populations.

La Région est consciente que les communes comme les nôtres sont confrontées à d'énormes problèmes sociaux en matière d'intégration des publics fragilisés et souhaite apporter un soutien.

Je n'ai pas plus d'éléments relatifs à l'aspect opérationnel. Je propose de renvoyer le débat auprès de nos élus membres du Conseil de l'aide sociale.

**Monsieur Roekens :** Au sujet du médiateur, que nous n'avons plus depuis plusieurs années, un de ses combats était la scolarisation des enfants roms. Une attention particulière est-elle toujours portée à ce sujet ? Quelles actions sont menées à cette fin ?

**Monsieur le Président :** Nous avons eu deux types de problème urgent à gérer en 2013-2015 : l'arrivée de la population rom sur le territoire et la crise migratoire. Nous avons dégagé des places dans nos écoles. Une de nos écoles accueille spécifiquement des enfants roms avec un accompagnement spécifique et un savoir faire qui s'est développé, il s'agit de l'école Tournesol. Nous avons également ouvert des places pour les migrants, notamment les Syriens. Le savoir faire est là, au sein de nos écoles. Nous savons qu'un des vecteurs d'intégration des familles est constitué des enfants.

Le service de prévention est attentif, nous avons voulu, à un moment donné, opérer un choix et avons demandé au CPAS de porter l'action, notamment au sujet de l'habitat et de l'intégration sociale.

**Monsieur Mouhssin :** J'ai le souvenir que, pendant tout un temps, notre commune collaborait avec une association qui travaille spécifiquement avec les roms. Lorsque cette association constate qu'un enfant rom s'absente, elle va immédiatement à la rencontre des parents et crée un pont. Ce travail est très efficace à Molenbeek et l'était également à Saint-Josse. Je souhaiterais savoir si cette collaboration avec cette association continue. D'autant plus que cette association collaborait gratuitement.

**Madame Warnotte :** Le subside a normalement été versé à hauteur de 90 % le 14/12/2017, je souhaiterais savoir ce qui a été mis en place avec ce montant, une personne a-t-elle été engagée en 2017 ?

**Monsieur le Président :** Par rapport au retard qui est pris dans la signature de la convention, nous avons reçu le courrier de la Région 29/12/2017, ce n'est pas un projet nouveau mais un projet reconduit. Je ne sais vous répondre de manière plus précise sur la manière dont le CPAS procède au niveau opérationnel.

**Monsieur Boïkete :** La collaboration avec cette association se poursuit, pas uniquement avec cette association d'ailleurs, il y a également des travailleurs sociaux dans les écoles qui effectuent aussi ce travail d'accompagnement. Cette association facilite les choses pour entrer en contact avec les familles, ce n'est pas pour autant qu'il faut oublier le travail réalisé par les équipes éducatives. C'est une école où il y a énormément d'enfants roms, bien que la tendance soit à une diminution, la population de l'école augmentant : signe d'une plus grande mixité au sein de la population scolaire.

Une expertise a été développée au sein de l'école : au mois de juin, une délégation du ministère roumain est venue avec des enseignants de Bucarest à l'école Tournesol. Ils sont venus partager leur expérience avec l'équipe éducative. Évidemment, l'objectif n'est pas que cette école soit identifiée comme une école avec une population spécifique. L'objectif est que ces enfants s'intègrent au mieux et d'avoir la plus grande diversité possible au sein de cet établissement.

Voici le sens du travail de l'équipe en place.

**Monsieur Mouhssin** : Serait-il possible de me transmettre la convention avec cette association et le rapport d'activité qui aura été réalisé ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 25 votes positifs.

Oui : Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Emir Kir.

*Cevdet Yildiz quitte la séance.*

## **6. Agence Immobilière Sociale de Saint-Josse-ten-Noode asbl – Garantie de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode – Caution solidaire 2018.**

**Monsieur le Président** : La ligne de crédit diminue de 100.000 euros, il y a une amélioration de la situation comptable de l'AIS.

**Madame Warnotte** : Motion d'ordre, dans l'article 92 de la nouvelle loi communale, il est prévu que les personnes dont les membres de la famille jusqu'au quatrième degré qui ont un intérêt dans une délibération doivent s'abstenir, je souhaiterais savoir si nous ne sommes pas ici dans cette situation ?

*Madame Warnotte cite l'extrait suivant :*

**Nouvelle loi communale, Art. 92.** - *Il est interdit à tout membre du conseil et au bourgmestre :*

*1° d'être présent à la délibération sur des objets auxquels il a un intérêt direct, soit personnellement, soit comme chargé d'affaires, avant ou après son élection, ou auxquels ses parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement ont un intérêt personnel et direct.*

**Monsieur Boïkete** : Madame Warnotte, avoir un intérêt personnel se traduit par avoir un intérêt patrimonial. Ce n'est pas mon cas ni celui d'un membre de ma famille jusqu'au quatrième degré. Être administrateur ne correspond pas à un intérêt personnel.

*Monsieur le Président propose d'approuver le point et de demander l'avis de la tutelle. Il enjoint monsieur le Secrétaire communal de poser la question à la tutelle.*

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 24 votes positifs.

Oui : Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Emir Kir.

## **7. Règlement-redevance pour la délivrance de documents administratifs ; modification.**

**Monsieur le Président :** Les modifications proviennent de modifications de la part du fédéral. À partir du 01/01/2018, tout belge de passage en Belgique peut faire produire un passeport dans toute commune où il a habité ou serait né.

Second changement, au niveau des apatrides et/ou réfugiés : ceux-ci pourront dorénavant obtenir un titre de voyage auprès de leur commune. Nous avons comptabilisé 400 demandes potentielles par rapport à ce type de situation afin de quantifier le volume de travail supplémentaire induit. Il s'agit de nouveaux documents qui sont ajoutés au règlement redevance de la commune.

Il s'agit ici d'inclure ces deux cas dans le règlement.

**Monsieur Mouhssin :** Lorsque nous avons eu le débat sur ce règlement, nous avons souligné des éléments que nous aurions souhaité voir disparaître.

Je reviens sur ces éléments, il y a notamment le montant de 20 euros réclamé pour la déclaration de changement de sexe. Ce montant n'est pas demandé au sein des communes limitrophes. Je ne comprends pas que l'on demande cette somme, le parcours pour changer de sexe n'est déjà pas facile et il ne me semble que ces demandes soient nombreuses.

Le groupe ECOLO dépose un amendement et propose que le coût de la déclaration de changement de sexe soit dorénavant nul.

J'ai également regardé dans les communes voisines et ai constaté que les frais de dossier de la reconnaissance postnatale et prénatale y étaient également nuls. Je trouve qu'au moment de l'arrivée d'un enfant, être confronté à des frais supplémentaires est difficile.

Le groupe ECOLO dépose un amendement et propose que le coût des frais de dossier de la reconnaissance postnatale et prénatale soit dorénavant nul.

Un autre élément me surprend : la célébration de mariage en semaine est facturée 135 euros. J'ai vérifié, dans d'autres communes, la célébration de mariage est payante le samedi car la demande y est beaucoup plus forte.

Pourriez-vous m'éclairer sur la raison de ces 135 euros pour se marier en semaine ?

**Monsieur Clerckx :** Ma première question porte sur le délai d'expiration du règlement, il s'agit du 31/12/2021. Comment a-t-on choisi cette date ?

Le second point : les mariages en semaine devraient être moins chers : le personnel est présent et la maison communale ouverte.

**Monsieur le Président :** Nous sommes pratiquement la seule commune à proposer le mariage gratuitement le samedi. Nous incitons au mariage le week-end car, la semaine, cela entrave le fonctionnement des services.

Par rapport à vos propositions, monsieur Mouhssin, nous ne les approuvons pas. Nous avons déjà rendu tous les documents administratifs au guichet population gratuits, nous avons diminué le passeport et la carte d'identité où nous facturons uniquement le coût du fédéral.

**Madame Genot :** Combien de changements de sexe par an ?

**Monsieur le Président :** Je ne sais pas vous répondre, nous n'y avons pas pensé, ne l'avons pas prévu et ce n'est pas dans nos priorités. Nous faisons déjà beaucoup avec la gratuité des documents administratifs, et ceci n'est pas à destination d'un public spécifique.

Monsieur Mouhssin, vous ne semblez pas comprendre que vous êtes dans l'opposition. Vous effectuez une intervention sur les redevances sans mentionner tout ce qui a déjà été réalisé à ce sujet, vous prenez des points de comparaison avec d'autres communes sur des points précis sans mentionner que les documents administratifs y sont plus onéreux. Effectuez donc votre comparaison sur l'ensemble des points !

*Monsieur Mouhssin demande à ce qu'il soit acté dans le PV que la raison motivant le refus est qu'il ne fait pas partie de la majorité.*

*Monsieur le Président lit la proposition d'amendement de monsieur Mouhssin : célébration des mariages gratuite en semaine.*

*La proposition d'amendement est portée au vote et rejetée avec 16 défavorables pour 8 favorables.*

*Ont voté contre : Medhoune, Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Namli, Boïkete, Meulemans, Smahi, Ilunga Kabulu, Mohammad, Disli, Muradyan, FrémalFrémal, Mara, Kir.*

*Ont voté pour : Clerckx, Roekens, Genot, Mouhssin, Bulduk, Balsat, Warnotte, Vandenabeele.*

*Le deuxième amendement : gratuité des frais de dossier de la reconnaissance postnatale est porté au vote et approuvé à l'unanimité avec 24 votes favorables.*

*Le troisième amendement : gratuité des frais de dossier de la reconnaissance prénatale est porté au vote et approuvé à l'unanimité avec 24 votes favorables.*

*Le quatrième amendement : gratuité de la déclaration de changement de sexe est porté au vote et approuvé à l'unanimité avec 24 votes favorables.*

*L'ensemble du règlement est porté au vote et approuvé à l'unanimité avec 24 votes favorables.*

**Monsieur Mouhssin :** J'ai constaté qu'il y a également des mariages en plein air, ceci a-t-il un coût supplémentaire ou est-ce également gratuit ? Comment le citoyen est-il informé de cette possibilité ? Mettre cette information dans le magazine communal 1210 permettrait au plus grand nombre d'être au courant de cette possibilité.

**Monsieur le Président :** C'est une excellente idée, cette possibilité est offerte au même tarif, nous ne manquerons pas de rédiger un article à ce sujet dans le 1210.

### **8. Protocole de Jumelage entre la commune de Saint-Josse-ten-Noode et le 5<sup>ème</sup> district de la Municipalité de Bucarest en Roumanie.**

**Monsieur le Président :** Vous n'êtes pas sans savoir que la communauté roumaine est de plus en plus présente sur le territoire. L'année dernière, de nombreux contacts ont eu lieu entre le maire et moi-même. Celui-ci m'a rendu visite à deux reprises. La ministre en charge de la diaspora roumaine a fait de même, en présence notamment de notre Conseillère communale Gabriella Mara qui est roumaine et possède une grande connaissance de cette communauté. Nous avons reçu une demande de leur part de bâtir des relations plus fortes basées sur un jumelage entre la mairie du 5<sup>ème</sup> district de Bucarest et notre commune.

Comme dans le cas de la Turquie avec la ville d'Eskisehir et du Maroc avec la ville de Tanger, ceci sera un moyen puissant de développer les relations avec la Roumanie et en particulier ce 5<sup>ème</sup> district de Bucarest.

Il n'y a pas une année qui passe sans qu'il n'y ait une action menée vers le Maroc ou la Turquie tant les jumelages ont été à chaque fois des projets remplis de bonnes intentions mais également d'actions concrètes.

Il y a de part et d'autre une volonté d'unir les forces, il s'agit d'un élément important. Il y a également déjà des idées et des centres d'intérêts communs, identifiés dans le projet de protocole de jumelage.

Je regrette que ceci n'ait peut-être pas été suffisamment compris ou présenté. À chaque fois que l'on travaille avec des villes, on ne définit pas un programme d'activités au préalable. On vérifie d'abord la volonté de part et d'autre de s'engager dans une voie commune, des visites officielles se font ensuite. Suite à cette approbation, nous nous rendrons dès la semaine prochaine, le secrétaire communal, notre échevin des relations internationales, une délégation et moi-même pour quelques jours à Bucarest afin de signer ce protocole d'accord.

**Monsieur Clerckx :** Je suis a priori plutôt favorable aux relations internationales. Dans ce cas-ci, j'ai néanmoins quelques doutes et questions.

Lorsque vous dites : nous signons d'abord puis on prévoit un programme, ce n'est pas la manière dont nous fonctionnons au niveau de la Région, où je travaille dans ce domaine. Nous menons d'abord des missions restreintes au niveau de l'administration afin d'identifier ce qui est réalisable ensemble, s'il y a réellement un intérêt à travailler avec un partenaire. J'ai ici un peu l'impression que l'on a mis la charrue avant les bœufs : on signe puis l'on verra ce que l'on pourra réaliser.

Lorsque l'on lit le projet de protocole, il est extrêmement ambitieux et, pour une grande partie, totalement irréalisable pour un district de Bucarest et une petite commune comme la nôtre.

Vous parlez d'investissements, qu'est-ce que Saint-Josse et ce district vont faire afin de favoriser les investissements mutuels ? C'est éventuellement possible au niveau régional mais pas au nôtre. Vous parlez de recherche scientifique, à ma connaissance, il n'y a pas de centre de recherche ou d'université sur notre territoire. Vous parlez de perfectionnement des voies de transport, notamment routières ainsi que des télécommunications... Je ne vois pas comment nous allons réaliser cela.

J'ai l'impression que de nombreux points sont un peu vains dans le texte.

Je pense que l'on pourra effectivement réaliser quelque chose dans le domaine des échanges culturels, des collaborations entre écoles et des échanges sportifs.

Nous sommes assez sceptiques.

**Madame Genot :** Comme les fois précédentes, nous soutenons l'idée des jumelages, des échanges entre populations, d'aller vers plus de connaissance mutuelle. La difficulté est que, bien souvent, nous avons l'impression que ces jumelages sont plus développés afin de séduire les diasporas que de réaliser un véritable travail d'échange culturel.

Nous avons répondu par la négative à l'invitation à participer à la mission en Roumanie car nous ne participons pas à une mission qui n'a pas de programme de travail établi. L'argent du contribuable ne peut servir que si notre déplacement apporte une plus-value. Afin de jauger ceci, nous avons besoin de savoir quelles seront les visites qui seront effectuées et avec quels objectifs.

**Monsieur Roekens :** Je me suis intéressé auprès du Conseil des Communes et Régions d'Europe à ce qui fait le succès d'un jumelage.

Une des clés est d'impliquer la population. Ce que l'on fait trop peu ou même pas du tout dans le cadre de nos jumelages. Pour avoir un jumelage couronné de succès, il faut une participation active d'habitants des communes concernées. Il ne suffit pas d'envoyer des élus, des mandataires et des fonctionnaires, il faut impliquer les associations, les écoles, clubs *etc.* Ceci peut notamment être réalisé avec des échanges entre clubs et écoles. J'appelle le Collège à songer à des actions concrètes.

Je pense qu'il serait très intéressant pour le Collège de s'inspirer des clés du succès d'un jumelage proposé par le Conseil des Communes et Régions d'Europe.

**Monsieur Balsat :** J'ai également été invité, ce qui n'est généralement pas le cas. Dans ma réponse, j'indique que le *timing* de l'opération est interprété par les habitants comme un énième voyage d'agrément de la majorité.

Les précédentes missions attendent pour la plupart toujours des comptes rendus analytiques circonstanciés. Jusqu'à présent, nous avons eu peu de retours.

**Madame Warnotte :** Je vois dans la délibération que l'on fait référence à une lettre officielle envoyée par l'autorité locale du cinquième district qui y manifeste son intérêt de conclure un protocole de collaboration. Nous n'avons pas connaissance de cette missive, ni de sa date d'envoi. Il me semble intéressant de connaître cette date dans la

mesure où vous déclarez que l'on vérifie d'abord une volonté et qu'ensuite seulement on effectue la visite. Je souhaiterais connaître cette date.

On trouve dans les considérants de la délibération du Conseil : « considérant que ce rapprochement apporte une plus-value certaine aux entités sur le plan social, culturel et sportif notamment ». Si on lit les premiers articles du protocole d'accord, il est d'abord principalement question d'économie. Il est fait mention plus loin de la lutte contre les atteintes à l'équilibre écologique. Par après, il est question du perfectionnement des voies de transport et de communication et ce n'est qu'aux articles 7 et 8 qu'il est question des échanges dans le cadre scolaire, des échanges directs de sportifs, de la technologie et, tout à la fin, des échanges interculturels entre les jeunes.

Je trouve qu'il est un peu trompeur d'écrire dans la délibération que ce qui est visé est une plus-value certaine aux entités sur le plan social, culturel et sportif alors que, lorsque l'on regarde le corps du protocole, ce sont plutôt les aspects économiques qui sont mis en avant.

Il y a par ailleurs des incohérences concernant les dispositions finales du protocole notamment au niveau des procédures de dénonciation dont les délais varient. Il y a des redites au sein des articles 10, 11 et 12. Je vous propose de modifier cela. Sans cela, vous avez à la fois un délai de 3 mois et un autre de 30 jours afin de mettre fin au protocole.

**Monsieur Jassin** : Au niveau de la lettre d'invitation du maire de Bucarest, elle a été envoyée le 11 décembre 2017.

Pour la seconde question, je reconnais ces incohérences. Je propose d'enlever la phrase de l'article 12 mentionnant un délai de 30 jours.

Pour le cadre général du protocole, il nous a été soumis par le 5<sup>ème</sup> arrondissement de la municipalité de Bucarest. Il est vrai que, en le lisant, nous aurions souhaité modifier en partie certains articles. Ceci n'a pas été possible car la décision au niveau de l'autorité roumaine a été prise à un autre échelon. Leur processus de décision passe par la province avant d'arriver au district et un certain nombre de personnes avaient déjà donné leur accord en amont. Il nous était difficile, recevant le texte en aval, de procéder à ces modifications, ceci aurait demandé à notre partenaire de revoir l'ensemble du processus d'élaboration de ce projet.

Suite à cela, nous avons pris le parti —au niveau du Collège— de proposer cette convention telle-quelle à nos Conseillers. Comme vous l'avez lu, il s'agit d'articles très généraux. Nous essayerons, dans le cadre du jumelage, de travailler sur des projets spécifiques. Monsieur Clerckx a raison, un grand nombre d'intentions ne pourront effectivement pas être réalisées concrètement.

Il est vrai que, normalement, nous nous rendrions d'abord sur place et effectuerions des missions exploratoires. C'est ce qui est généralement réalisé lorsque l'on met en place de tels programmes. Ceci n'a pas été réalisé ici car l'initiative est à l'origine du 5<sup>ème</sup> arrondissement de Bucarest. Le Président l'a signalé, il y a eu en amont des rencontres entre nos autorités respectives et des échanges. Nous avons souhaité soutenir cette initiative roumaine.

Monsieur Balsat, au niveau de l'argent du contribuable que nous dépenserions allègrement, le coût de cette mission est de mille euros. Les 50 euros demandés à titre de participation aux Conseillers et aux Échevins sont payés de leur poche. Le trajet sera financé par les participants.

Dire que le Conseil communal n'a jamais reçu de compte-rendu des missions effectuées auparavant est faux. Un rapport a été remis pour les missions au Maroc, en Palestine et aux Philippines. Je propose d'ailleurs que ces rapports soient dorénavant disponibles sur le site internet communal.

On nous interpelle régulièrement sur les dépenses somptuaires que nous effectuerions au travers des différents programmes que nous menons en matière de coopération ou de jumelages. Les fonds propres que la commune utilise pour ces matières sont de 30.000 euros annuels. Ce qui correspond à 0,035 % de notre budget. Nous avons en sus des subventions issues de la Région flamande et du gouvernement fédéral. Si l'on y ajoute ces subsides totalisant 100.000 euros, sur le total du budget communal, cela représente 0,15 %. Il faut savoir qu'en matière de développement, les Nations Unies recommandent de consacrer 0,7 % du budget au développement public à l'étranger. Si demain, la commune devait adopter cette règle, nous devrions dépenser chaque année 595.000 euros sur fonds propres. Que l'on arrête de déclarer que notre coopération et le travail que nous effectuons en matière de jumelages entraînent des dépenses somptuaires.

**Monsieur Balsat :** Monsieur Jassin a judicieusement fait référence à mon courrier de réponse à l'invitation que je lirai ici.

*Permettez-moi en ma qualité de Conseiller communal indépendant d'émettre les plus vives réserves sur la nécessité de cette mission dont le timing, à l'approche des prochaines élections communales, me laisse dubitatif sur cette énième curieuse coïncidence dans l'agenda de votre Collège. Si j'adhère bien évidemment à une logique de partenariats entre notre commune et diverses autres entités extraterritoriales afin de créer des ponts de solidarité bilatéraux, je regrette le manque de raisons de votre majorité qui, en ces temps d'austérité, multiplie sans compter et depuis le début de cette législature ses déplacements à travers le monde que nombre de tennodois considèrent comme d'agrément au mépris des réels besoins de vos administrés. Vos précédentes missions attendent d'ailleurs toujours dans le chef des membres de l'opposition des comptes rendus analytiques circonstanciés.*

**Monsieur Roekens :** Je n'ai pas eu de réponse à ma question sur la manière dont nous allons davantage impliquer la population et la société civile dans les différents jumelages.

**Madame Genot :** Je reviendrai sur la question de la coopération au développement. Nous nous sommes battus afin que 0,7 % des budgets y soient consacrés. Il ne s'agit pas uniquement que la ligne budgétaire soit de 0,7 %. Il est aussi important qu'un maximum de cette ligne produise des effets dans le pays et auprès populations que l'on souhaite soutenir.

C'est pour cela que nous avons à chaque fois insisté sur le fait que, plutôt que de faire de grandes missions où l'on amène énormément de gens, on essaie d'envoyer quelques personnes ciblées qui préparent des projets à long terme avec du contenu.

Pour pouvoir avoir de l'effet, il faut analyser les domaines dans lesquels nous avons des fonctionnaires ayant une expertise ou trouver de bons projets existant sur place que l'on aurait qu'à soutenir.

Je pense vraiment qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question de pourcentage dans une ligne budgétaire mais qu'il faut réfléchir à l'efficacité de l'aide que l'on apporte.

**Madame Warnotte :** Concernant le contenu de la convention, je regrette qu'il s'agisse en fait d'une convention imposée par notre partenaire et à prendre ou à laisser. Il ne me semble pas que ce soit là une manière de partir sur une bonne base.

La convention que vous nous proposez ne relate pas du tout ce que vous souhaitez faire, ni ce qui est prévu dans les considérants de la délibération.

**Monsieur Jassin :** Nous prenons acte de votre position madame Warnotte.

Je souscris entièrement à l'intervention de madame Genot et c'est bien évidemment dans cette direction que le Collège réalise son travail.

Pour ce qui est de la société civile, monsieur Roekens, en janvier 2013, la commune de Saint-Josse met en place un Conseil consultatif de la solidarité Nord-Sud. Ce Conseil est associé étroitement à toutes les démarches que nous menons à l'étranger, que ce soit en matière de partenariats ou de jumelages. Des rapports ont été produits, rapports dans lesquels nous retrouvons à chaque fois deux ou trois membres dudit Conseil. Ces membres nous accompagnent afin de voir ce qui est réalisé et d'analyser s'il n'est pas possible de tisser des liens. Ce Conseil consultatif est composé majoritairement d'associations situées sur le territoire de Saint-Josse qui œuvrent en matière de développement dans le sud mais également d'habitants de Saint-Josse.

Il y a un réel lien entre la société civile et le maillage associatif de la commune.

**Monsieur le Président :** Il s'agit tout de même d'un beau signe d'amitié entre les deux entités qu'il faut prendre positivement. Il s'agit d'une bonne base pour créer des liens. Il est vrai qu'il y a certainement des choses à améliorer, ce à quoi nous nous attellerons dans les prochaines semaines.

*Le point est porté au vote et adopté avec 21 votes favorables pour 3 abstentions.*

*Ont voté pour : Medhoune, Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Namli, Boïkete, Meulemans, Smahi, Ilunga Kabulu, Mohammad, Roekens, Genot, Disli, Muradyan, Mouhssin, Bulduk, Frémal, Vandenabeele, Mara, Kir.*

*Se sont abstenus : Clerckx, Warnotte, Balsat.*

*Suivent les justifications d'abstention.*

**Monsieur Clerckx :** Vous aurez observé que madame Bulduk a voté pour. Ceci car, sur le principe, nous sommes favorables aux jumelages, certainement avec des régions à l'origine de communautés importantes à Saint-Josse. Je m'abstiens car nous avons mis la charrue avant les bœufs. Le texte est un texte car il fallait en faire un et nous verrons ensuite ce que l'on accomplira. J'attends plus de préparation en amont.

**Madame Warnotte :** Pour le groupe ECOLO, sur le fond, nous soutenons le projet de jumelage, comme nous avons soutenu tous les autres projets de jumelages. Sur la forme, nous regrettons le fait que le protocole n'insiste pas sur l'encouragement des relations mutuelles bénéfiques entre les citoyens et les associations sur les plans culturel, sportif et de l'enseignement. Nous regrettons que ce soit seulement les aspects économiques qui sont mis en avant dans les articles les plus importants de ce protocole.

**Monsieur Balsat** : Je suis interpellé par différents paramètres de cet énième jumelage. Je pense que plutôt que de faire les choses de manière brouillonne et rapide, on aurait pu demander son avis au Conseil consultatif que monsieur Jassin a cité.

Votre but est de permettre une ouverture de la commune à travers le monde, je pense qu'il faudrait dès lors associer davantage la population.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 21 votes positifs, 3 abstentions.

Oui : Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Emir Kir.

Abstentions : Geoffroy Clerckx, Thierry Balsat, Pauline Warnotte.

## **9. Crèches communales francophones ; adoption d'un nouveau Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) et contrat d'accueil.**

**Monsieur Mouhssin** : Je reconnaitrai une certaine transparence dans les documents qui nous ont été communiqués. On y reconnaît que le règlement d'ordre intérieur de nos crèches n'était plus valide. Les parents qui signaient ce règlement n'ayant pas été validé par le Conseil et le Collège signaient dès lors un document n'ayant aucune valeur. Il s'agit d'une réelle transparence, mais c'est également la confirmation qu'il y a un problème.

Sur le contenu : au niveau de la rédaction, je pense que le contenu d'un règlement doit être compréhensible par le citoyen. Je n'ai pas immédiatement compris l'article 7 :

*Critères de priorité à l'admission :*

*Hormis les places réservées en vue de répondre aux besoins d'accueil résultant de situations particulières, les inscriptions sont placées dans l'ordre chronologique d'inscription et selon le critère de priorité suivant : les habitants de la commune de Saint-Josse.*

*L'application de ces critères ne peut en aucun cas conditionner le respect de la disposition relative à l'accueil dit réservé. Pour les parents qui ne répondent pas aux critères de priorité à l'admission instaurés par les milieux d'accueil, leur demande d'inscription peut être mise en attente de réponse. Les parents confirment leur demande d'inscription dans le mois qui suit le délai de trois mois à compter de leur demande initiale. Si au terme des dix jours ouvrables suivant la confirmation de la demande d'inscription il s'avère qu'une place d'accueil sera disponible à la date présumée de l'accueil, l'inscription de l'enfant ne pourra être refusée sur base de l'application des critères de priorité.*

Ce règlement est prévu pour des parents, des habitants, des citoyens. Je pense que l'on doit avoir une exigence de clarté. Peut-on m'expliquer l'article 7 ?

Je souhaiterais également obtenir une explication sur la centralisation des inscriptions dont il est question à l'article 10. Ceci implique-t-il que les habitants n'auront plus le choix de la crèche, est-il possible d'exprimer une préférence ?

Dans l'article 12, il est prévu que la demande d'inscription ne peut-être formulée que dans les 9 mois qui précèdent la date prévue pour l'entrée de l'enfant en milieu d'accueil. Comment a-t-on fixé ce délai ? Inscrire son enfant dans une crèche est quelque chose de stressant lorsqu'il n'y a pas de place.

L'article 16 prévoit qu'en cas de retard après l'heure de fermeture et que les parents sont injoignables, l'enfant sera déposé au poste de police le plus proche. Quelque chose a-t-il été prévu au niveau du commissariat afin d'accueillir des enfants de quelques mois ?

Il y a un volet relatif au droit à l'image. On y prévoit que les parents complètent un formulaire relatif à l'autorisation pour l'usage et la diffusion de l'image des enfants accueillis. Cela signifie qu'automatiquement les parents acceptent que l'on utilise ces images ? On ne dit rien sur l'usage. Estime-t-on que les pages Facebook et le site internet font partie de l'interne ?

L'article 31 sur les vaccinations prévoit qu'une série de vaccins sont obligatoires. Pour les autres vaccins préconisés par l'ONE, il est précisé que si le médecin de l'enfant estime qu'un de ces vaccins est inopportun pour des raisons médicales propres à l'enfant, il en fait mention et le dossier est ensuite examiné par le médecin de la consultation et le conseiller médical pédiatre de l'ONE.

Ma question est la suivante : il y a les vaccins obligatoires : si l'enfant ne les a pas, il n'est plus admis à la crèche. Qu'en est-il des autres ? Il y a obligation sauf s'il y a une demande du médecin traitant acceptée ? Je souhaiterais une clarification car l'on sait qu'il y a des tensions sur ces questions de vaccins.

**Madame Namli :** Notre ancien règlement datait de 2010 et avait besoin d'être actualisé. La coordinatrice de l'ONE a donné son aval sur tous les points. Je peux vous transmettre l'avis.

**Madame Genot :** Pourquoi ce choix de 9 mois ?

**Monsieur le Président :** Ce sont des dispositifs arrêtés par l'ONE. Il s'agit de maximaliser la présence, d'éviter que des places ne soient réservées et pas utilisées.

**Madame Genot :** Je connais le cas d'une famille qui a réservé 15 mois à l'avance et dont le nom s'est perdu sur vos listes. Alors qu'ils ont justement souhaité prévenir bien à temps.

**Monsieur le Président :** Il s'agit d'un cas particulier, je propose que nous l'abordions à huis-clos.

**Madame Namli :** Quant à la centralisation des inscriptions et le choix de la crèche. Ceci est réalisé au sein de l'administration et il n'y a pas de choix de la crèche.

**Monsieur le Président :** L'inscription est unique en fonction des places disponibles en crèche. Si l'intéressé souhaite avoir une place dans la crèche de son quartier et qu'il n'y en a pas, il lui est proposé une place disponible dans une autre crèche.

**Monsieur Mouhssin :** L'article 7 est peut-être juste juridiquement, mais il est incompréhensible. Il a peut-être du sens mais je ne le comprends pas. Je pense que le règlement est à l'attention des parents et que des connaissances juridiques ne devraient pas être nécessaires afin de le comprendre.

**Madame Namli :** Je vous explique la procédure. Un des parents se rend à la commune pour inscrire son enfant. Dans les 10 jours, une réponse est envoyée.

**Monsieur Mouhssin :** Ce que vous expliquez se trouve plus bas dans l'article 10 : modalités d'inscription, que je comprends très bien. Ce que je ne comprends pas, c'est l'article 7.

**Monsieur le Président :** Je propose que nous nous plongeons dans la lecture de l'article, son titre est : critères d'admissibilité.

*Hormis les places réservées en vue de répondre aux besoins d'accueil résultant de situations particulières, les inscriptions sont placées dans l'ordre chronologique d'inscription et selon le critère de priorité suivant : les habitants de la commune de Saint-Josse.*

Les situations particulières, cela découle de la loi, et, à Saint-Josse, nous avons opté pour une priorité unique : les habitants. Le personnel communal, de la police, ne possède pas de priorité par exemple, contrairement à d'autres communes.

*L'application de ces critères ne peut en aucun cas conditionner le respect de la disposition relative à l'accueil dit réservé.*

Ceci confirme ce que je viens de dire.

*Pour les parents qui ne répondent pas aux critères de priorité à l'admission instaurés par les milieux d'accueil, leur demande d'inscription peut être mise en attente de réponse.*

C'est le cas des parents ne répondant pas à la priorité d'admission précitée.

*Les parents confirment leur demande d'inscription dans le mois qui suit le délai de trois mois à compter de leur demande initiale.*

Trois mois après leur demande initiale, les parents ont un mois pour confirmer leur demande.

*Si au terme des dix jours ouvrables suivant la confirmation de la demande d'inscription il s'avère qu'une place d'accueil sera disponible à la date présumée de l'accueil l'inscription de l'enfant ne pourra être refusée sur base de l'application des critères de priorité.*

Cela signifie que, lorsque des parents ne sont pas habitants et qu'ils ont introduit une demande, celle-ci doit être confirmée après un délai de 3 mois. Si, dans les dix jours suivant la confirmation, une place est disponible, la demande ne peut être rejetée.

**Monsieur Mouhssin :** Merci, je comprends maintenant, ne pourrait-on pas rédiger le règlement avec vos mots ?

**Monsieur le Président :** Je comprends, mais tout cela est rédigé par des experts de l'ONE, en collaboration avec nous. Une lecture attentive permet de trouver le sens.

**Monsieur Mouhssin :** Par rapport à l'article 12 qui stipule que l'inscription doit être réalisée dans les 9 mois qui précèdent la date prévue d'entrée en crèche, d'où viennent ces 9 mois.

Au niveau de la planification, il me semble que plus tôt les parents préviennent, plus il est aisé de planifier.

**Madame Namli :** Il s'agit d'éviter que des places ne soient réservées pour des enfants ne se présentant pas.

**Monsieur le Président :** Il s'agit de la catégorie des enfants âgés de 6 mois ou plus, il s'agit d'une situation particulière. Dans nos crèches, les enfants évoluent par tranches d'âges, au sein de groupes, une gestion est liée à ceci.

Sur les retards, à ma connaissance, il n'est jusqu'à présent jamais arrivé que nous ayons eu à déposer un enfant auprès de la police. Je comprends votre inquiétude et propose que l'on envoie un courrier au commissariat l'informant de l'adoption du règlement et de ses dispositions.

**Monsieur Mouhssin :** Sur le droit à l'image, je vois très clairement qu'il n'est pas indiqué internet ou réseaux sociaux. Il est indiqué : « peuvent être prises des photos des enfants représentant les activités normales du milieu d'accueil en vue d'illustrer ces dernières, elles pourront être diffusées ou distribuées au sein du milieu d'accueil ou tout autre usage interne à l'établissement tel que l'affichage des activités ».

**Monsieur le Président :** La liberté est laissée aux parents d'accepter ou non que de telles images soient réalisées lors de l'inscription.

**Monsieur Mouhssin :** Dernier point, sur les vaccinations, il y a donc les vaccins obligatoires. Au niveau des vaccins conseillés et non obligatoires, si un parent refuse ces vaccins, on peut refuser l'accueil ?

**Monsieur le Président :** Si nous sommes par exemple confrontés à une épidémie, le milieu d'accueil —avec l'avis du médecin— peut considérer que dans l'intérêt de tous les enfants et des travailleurs, la vaccination est nécessaire, cette possibilité est consacrée dans le règlement.

Par rapport à votre question précédente, le formulaire d'autorisation pour la prise et l'usage d'images est joint.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 24 votes positifs.

Oui : Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenebeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Emir Kir.

**10. Subside régional, Bruxelles- Environnement (I.B.G.E), extension de la mission "primes pour la stérilisation de chats domestiques" ; ratification.**

Le Conseil approuve le projet de délibération.

24 votants : 24 votes positifs.

Oui : Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenameele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Emir Kir.

*Les points 11 et 12 sont traités simultanément.*

**11. Logement situé au 1er étage sis rue de la Prairie, 21; fixation d'une indemnité mensuelle dans le cadre d'une convention d'occupation précaire.**

**12. Logement/flat situé au 2è étage sis rue de la Prairie, 21; fixation d'une indemnité mensuelle dans le cadre d'une convention d'occupation précaire.**

**Monsieur Balsat :** J'ai l'impression de me retrouver dans la même situation que lors du Conseil précédent, sur le point portant sur le 47 rue Linné.

On nous propose des loyers dans le cadre d'une occupation précaire.

Nous avons reçu une note faisant référence au code civil qui dit qu'un contrat de bail enregistré a date certaine. Cela signifie que l'on ne peut ignorer son existence. Toujours dans le cas d'un bail à date certaine, dans le cadre de travaux —ce qui est ici le cas— un propriétaire peut adresser un préavis de 6 mois à son locataire. Ce que l'on omet de dire, c'est que ce préavis peut uniquement être envoyé lors de chaque échéance triennale.

On nous parle par ailleurs d'un contrat de bail qui n'a pas de date certaine, donc, d'un contrat de bail qui n'est pas enregistré : un bail oral. Si le preneur occupe le bien depuis moins de 6 mois, il est possible d'envoyer un recommandé annonçant les travaux et requérant un départ pour la fin du mois. Envisageons que la commune vient d'acquérir le 21 rue de la Prairie et qu'un locataire s'y trouvait depuis 3 mois, nous nous trouverions alors dans ce cas de figure.

On nous parle également d'un occupant qui occuperait le bien depuis plus de 6 mois, toujours dans le cas d'un bail non enregistré, le locataire a droit à un préavis de 3 mois.

Cela ne répond pas à la question que j'ai posée au Conseil communal précédent.

Le 22 décembre 2017, la commune acquiert le 21 rue de la Prairie. Il est dit dans les considérants qu'il est nécessaire d'assurer un cadre juridique à cette occupation précaire. Ce qui ne se trouve pas dans les dossiers, c'est la durée depuis laquelle ces locataires occupent le bien.

Avant de signer une convention précaire, il y a lieu d'envoyer un préavis. Et pour cela, il faut connaître la durée d'occupation du locataire. Lors du dernier Conseil, notre échevin a déclaré : « nous n'envoyons pas de préavis, nous réalisons de suite un bail précaire ». Ce n'est pas comme cela que cela se passe. Il y a des règles, un code civil. Depuis combien de temps ces locataires occupent le bien ? Où sont passés ces beaux ?

Nous sommes aujourd'hui dans le même cas de figure que le mois passé, on nous demande de valider « considérant qu'il est nécessaire d'assurer un cadre juridique à cette occupation ». Nous devons protéger les droits de ces locataires qui, jusqu'à preuve du contraire, n'ont pas reçu de préavis.

Clairement, quand bien même des beaux précaires auraient été signés, selon moi, il y a de l'arbitraire dans ce dossier et cette convention précaire ne tiendrait pas devant un tribunal.

Je demande à monsieur l'échevin de m'expliquer pourquoi nous n'avons pas envoyé de préavis à ces locataires. Pourquoi ces contrats de bail, les préavis et la durée d'occupation ne se trouvent pas dans le dossier ?

Je demande à ce que ces deux points soient reportés d'ici à ce que nous ayons pu obtenir les documents cités. Je vous demande les pièces attestant que les choses ont été réalisées dans les règles.

**Madame Genot :** Il nous semble important que la commune donne l'exemple.

Nous savons que de nombreux propriétaires ont tendance à mettre leurs locataires dehors *manu militari* lorsqu'ils souhaitent réaliser des travaux sans respecter les règles.

Ce qui nous mettait mal à l'aise par rapport à ce qui a été proposé la fois passée, c'est que l'on disait : vous avez un bail oral, cela ne vaut rien, nous le coupons *manu militari* et vous proposons un contrat de bail précaire de 6 mois. Nous étions là contraires à la législation : on ne peut rompre un bail même oral de cette manière.

Je suis contente que cette fois-ci nous ayons une note rappelant les règles : que ce genre de choses ne peut se faire.

Normalement, lorsque la procédure est respectée, le propriétaire est obligé d'annoncer le type de travaux, les sommes engagées et les délais de réalisation. S'il ne respecte pas ce qui est prévu, le locataire peut demander des indemnités. Ces informations se trouvent sur le site internet notaire.be

Avec la manière dont nous sommes actuellement en train de procéder : sans préavis, et sans liste des travaux, n'importe lequel de ces locataires allant au tribunal pourrait nous faire sanctionner.

Il est problématique pour nous que la commune ne montre pas l'exemple.

**Madame Warnotte :** La commune souhaite proposer une convention précaire à des locataires que l'on nomme bien comme tel. Dans ce cas, ils ont alors un bail et nous n'avons aucune information sur celui-ci. Un bail oral, certes, mais un bail tout de même. Le bail oral protège moins le locataire, c'est à lui de prouver le début de l'occupation, mais le locataire est toujours protégé, tout n'est pas permis.

Rien dans le dossier n'explique depuis quand ce bail existe. À partir du moment où il y a loyer et charges, il y a bail et je souhaiterais savoir depuis quand ces beaux existent. Lorsque l'on a signé la convention d'achat de l'immeuble, ceci a dû être spécifié dans cette convention : droits réels ou autres affectés à cet immeuble. C'est quelque chose que le notaire, le propriétaire et la personne ayant réalisé l'évaluation du bien ont dû nous dire.

Est-ce qu'en juin, avons-nous une information relative à l'existence de ce bail ou non ?

Je souhaiterais savoir si ce bail a plus ou moins de 6 mois.

**Monsieur Boïkete :** Monsieur Balsat, madame Warnotte, votre raisonnement est juste et exact. Vous interprétez bien l'ordonnance relative au bail à Bruxelles. L'erreur que vous commettez est que vous considérez que la commune envoie un préavis. Hors, ce n'est pas la volonté de la commune actuellement. Les travaux ne sont pas encore budgétés, cela va prendre un temps certain. Nous nous trouvons dans une situation de vide juridique. Nous sommes face à des occupants pour lesquels il n'y a pas de bail à date certaine. Afin de donner un cadre juridique en attendant, nous proposons de signer des conventions d'occupation précaire afin de protéger ces personnes et de leur donner des droits.

**Monsieur Balsat :** Vous souhaitez donner un cadre juridique. À partir du moment où vous versez un loyer sur un compte bancaire, vous avez *de facto* un bail oral et, dès lors, un cadre juridique.

Je doute que faire signer un bail précaire sans rompre le bail précédent soit légal comme manière de procéder.

Un préavis avec une reconduction à titre précaire est autre chose.

**Madame Genot :** Si un privé procédait comme la commune le fait ici, nous enverrions immédiatement les locataires voir une association d'aide aux locataires.

Il doit s'agir de locataires très précaires qui voient à court terme leur loyer baisser. Lorsque l'on est très précaire, on navigue à vue de mois en mois et on a tendance à accepter une solution telle que celle que la commune propose. Leurs droits ne sont pas garantis.

**Madame Bulduk :** On apprend ce soir l'existence d'un vide juridique. J'ai l'impression monsieur l'échevin que vous êtes en train de remplir ce vide juridique par une erreur grossière.

**Monsieur Balsat :** Toute fin de bail doit être précédée d'un renouveau. Vous n'avez pas mis fin au bail, vous ne pouvez signer une convention d'occupation précaire.

**Monsieur Mouhssin :** Nous risquons à maintes reprises de nous retrouver avec le même débat. Je pense 6 fois vu les acquisitions récentes de la commune. Serait-il possible qu'une note juridique nous soit communiquée ?

**Monsieur le Président :** La note juridique a été envoyée aux Conseillers suite à notre dernier Conseil.

*Monsieur Balsat, madame Genot et monsieur Mouhssin expriment qu'elle n'est pas complète.*

**Monsieur Mouhssin :** Lorsqu'un échevin me dit qu'il y a un vide juridique dans le domaine du droit du logement et qu'il y a dès lors lieu d'improviser une convention, je me permets de penser que ce n'est pas très réaliste.

La difficulté est que l'on ne souhaite pas mettre les locataires dans une situation difficile en envoyant un recours à la tutelle.

**Madame Warnotte :** J'ai une question pour l'échevin, depuis quand ces personnes se trouvent-elles dans le logement ?

**Monsieur le Président :** Lorsqu'un bien est acquis, vous avez des informations sur les locataires mais vous ne demandez pas forcément des explications afin de savoir qui est là depuis quand. Si un bail existe, vous avez ces informations, nous n'avons pas l'information que vous demandez madame Warnotte.

*Monsieur le Président déclare l'incident clos et porte le point au vote.*

*Le point est adopté avec 16 votes favorables et 8 abstentions.*

*Ont voté pour : Medhoune, Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Namli, Boikete, Meulemans, Smahi, Ilunga Kabulu, Mohammad, Disli, Muradyan, Frémal, Mara, Kir.*

*Se sont abstenus : Clerckx, Roekens, Genot, Mouhssin, Bulduk, Balsat, Warnotte, Vandenabeele.*

*Suivent les justifications d'abstention.*

**Monsieur Clerckx :** Je pense que mes collègues ont raison, il y a d'abord lieu de mettre fin au bail et d'ensuite proposer une convention précaire telle que celle que vous proposez. Je souhaiterais avoir une note juridique complète.

**Monsieur Balsat :** Une simple convention de résiliation à l'amiable conviendrait. Il faut acter une fin de bail, quelle qu'en soit la manière. Pour moi, aujourd'hui, il y a un locataire qui peut se prévaloir d'un bail oral et d'une convention précaire.

**Madame Warnotte :** Pour le groupe ECOLO, la justification d'abstention s'explique par le fait que nous n'ayons pas reçu les éléments nous permettant de nous positionner par rapport à ce dossier, dont le statut juridique des personnes occupant le bien. Ceci malgré le fait que nous les ayons demandés à plusieurs reprises.

Il y a un congé à donner et ce congé doit être respecté.

Abdullah Mohammad quitte la séance.

### **13. Enseignement - Projet "À l'École" - Poursuite du dispositif dans les établissements scolaires communaux au cours de l'année civile 2018**

**Monsieur Mouhssin :** Je pensais que monsieur Boikete allait se lever dans la mesure où il est Président de l'ALE. Est-il possible d'être Président de l'ALE et cosignataire de la convention sans qu'il n'y ait conflit d'intérêt ?

Concernant les surveillants, on les dit formés. Il est prévu qu'il y ait une charte de vivre ensemble établie par l'ALE pour l'année civile 2018. Je n'ai pas vu cette charte dans le dossier. Lorsque l'on dit qu'ils sont formés, on s'appuie sur cette charte, il me semble dès lors important de l'avoir.

Un profil de fonction des surveillants ALE est prévu : ils sont à la fois formés et faiblement qualifiés. Je souhaiterais avoir une idée plus précise de la formation qu'ils recevront dans le cadre de ces missions.

Je regrette également, lorsqu'un projet est récurrent comme celui-ci, que l'évaluation de l'année précédente ne soit pas jointe au dossier.

Je me demande également quel est le nombre de personnes placées dans chaque école. À Sint-Joost-aan-Zee, 3 personnes sont prévues à midi mais personne le matin ou en soirée. Je vois qu'à la nouvelle École, 8 prestataires sont prévus. Aux Tournesols, 2 à l'heure du midi. Comment est décidé le nombre de personnes par école ?

**Monsieur le Président :** Au sujet du conflit d'intérêt, nous pouvons trouver ceci dans le *vade mecum* de l'élu local :

*Il est interdit à tout conseiller communal, échevin ou échevin suppléant, au bourgmestre et au secrétaire communal d'être présent à une séance du conseil communal ou du collège lors de la délibération et de la résolution sur des objets auxquels il a un intérêt direct, soit personnellement, soit comme chargé d'affaires, avant ou après son élection, ou auxquels ses parents ou alliés - jusqu'au quatrième degré inclusivement, ou jusqu'au deuxième degré lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, de nominations aux emplois ou de poursuites disciplinaires - ont un intérêt personnel et direct.*

*La loi n'interdit pas seulement à la personne concernée de participer à la délibération ou au vote, sa présence non plus n'est pas tolérée. La disposition d'interdiction est absolue. En raison de la seule présence, la décision prise est susceptible d'être annulée. Dans ce cadre, peu importe que la présence du conseiller communal ait été ou non indispensable pour atteindre la majorité requise.*

*Les dispositions d'interdiction doivent être interprétées au sens strict, car il s'agit d'exceptions au droit d'être présent à la séance. Il faut s'en tenir au texte de la loi, ce qui peut parfois engendrer des anomalies. Ainsi, la loi ne parle pas de la cohabitation. Le Conseil d'État a jugé que l'interdiction, stipulée à l'article 92, 1° de la N.L.C. de participer à la délibération devait être interprétée au sens strict. La situation dans laquelle l'entrepreneur désigné par la commune et la fille d'un échevin vivent comme mari et femme n'empêche pas cet échevin de participer à la délibération du conseil communal lorsqu'il discute des travaux supplémentaires effectués par cet entrepreneur. Cet échevin et cet entrepreneur ne sont ni parents, ni alliés.*

*Par la notion d'intérêt « personnel et direct », on entend tous les intérêts à propos desquels on ne peut pas avoir de certitude raisonnable sur le fait que le membre du conseil pourra prendre suffisamment ses distances pour privilégier les intérêts de son administration communale par rapport à ses intérêts personnels.*

*« L'intérêt personnel et direct » qui interdit à un membre du conseil communal ainsi qu'au bourgmestre d'être présents lors du traitement de certaines questions au conseil communal peut être soit un intérêt matériel, soit un intérêt moral.*

*Il est question d'un intérêt personnel et direct lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément :*

- *l'intéressé a soit un avantage ou un inconvénient matériel ou évaluable en espèces à propos de l'affaire, soit un intérêt moral extrême (les intérêts politiques ne sont pas des intérêts moraux) ;*

- *l'intérêt doit être direct, il doit nécessairement découler de la décision qui sera prise ;*
- *l'intérêt doit être d'actualité. Il doit être certain au moment des faits ;*
- *l'intérêt doit être individuel et personnel.*

Par rapport à la présence de monsieur Boïkete, je pense que les conditions citées ne sont pas rencontrées.

**Monsieur Boïkete :** Le dispositif ALE a été mis en place par la commune avec la mission locale pour l'emploi. Le public de l'ALE est souvent infra-qualifié et éloigné du milieu du travail. L'ALE propose à ce public de prester un certain nombre d'heures : 45 heures. Dans l'enseignement, une dérogation permet de prester 70 heures. Ces heures sont rémunérées en sus du revenu de la personne tel que chômage ou CPAS.

Ce que l'on réalise avec ce dispositif ALE, c'est de former ces personnes, auprès de la mission locale dans un premier temps, on les intègre ensuite au sein d'équipes.

Il n'y a pas d'évaluation mais une évolution. Tout d'abord au niveau du volume d'heures. C'était d'abord uniquement dans les écoles francophones sur l'heure du midi. Nous avons ensuite proposé de travailler le matin, le soir et le mercredi après-midi. Le dispositif a ensuite été proposé à l'école néerlandophone et au lycée Guy Cudell.

Ce dispositif s'est étoffé au fil des années pour devenir ce qu'il est aujourd'hui, un bel outil de réinsertion socio-professionnelle de la commune.

Au début, les prestataires ALE prestaient une trentaine d'heures, nous sommes aujourd'hui à une moyenne de 62 heures : ceci permet d'améliorer considérablement le quotidien de ces personnes.

C'est un dispositif qui est intéressant pour les écoles, il s'agit ici d'extra-scolaire : tout ce qui se passe en dehors du temps scolaire. Quelle est l'idée ? Nos enfants, en dehors du temps scolaire, doivent se voir proposer des activités de qualité.

Nous sommes dans une commune où le bâti est vieux. Nous sommes parfois confrontés à une surpopulation dans les logements. Il est parfois utile d'avoir ces endroits afin de permettre à ces jeunes de s'épanouir et de développer leurs connaissances cognitives.

Le dispositif : il s'agit de 151 personnes depuis sa création. Plus de nonante personnes ont été formées. Une vingtaine d'entre elles ont même obtenu leur permis de conduire dans le cadre de ce dispositif. Nous avons un taux de remise à l'emploi de 66 %.

Certains ont douté, lorsque nous avons lancé le dispositif, de sa capacité à permettre une réelle remise à l'emploi, nous y avons cru et cela fonctionne.

Je vais demander à ce que l'on vous communique la charte du vivre ensemble.

Sur la ventilation, les néerlandophones sont arrivés récemment dans le dispositif, le fonctionnement de l'enseignement néerlandophone est différent, les surveillances y sont réalisées par les enseignants.

À l'école Henri Frick, la particularité est qu'il s'y trouve beaucoup plus d'accueillants que dans les autres écoles.

**Monsieur Mouhssin :** J'entends qu'il n'y a pas d'évaluation.

Le règlement précise : l’ALE s’engage à réaliser au mois de mai une évaluation du dispositif à l’école en collaboration avec le département enseignement.

S’il y a une évaluation, qu’on nous la communique, s’il n’y en a pas, que l’on informe le Président de l’ALE qu’il manque à ses responsabilités et qu’il faut que l’on ait un rapport au mois de mai.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Emir Kir.

#### **14. Département Enseignement (N+F) et Culture (N+F) ; rémunération des auteurs et éditeurs pour reprographie ; reconduction de la convention.**

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Emir Kir.

#### **15. Fabrique d’Eglise Saint-Josse ; compte de l’exercice 2016. Kerkfabriek van Sint-Joost; rekening van dienstjaar 2016.**

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Emir Kir.

#### **16. Fabrique d’Eglise Saints Jean et Nicolas ; compte de l’exercice 2016.**

**Monsieur Clerckx** : J'observe un excédent de 61.000 euros pour des recettes de 70.600 et très peu de dépenses. Y a-t-il une explication à ceci ?

**Monsieur le Président** : Nous allons interroger la fabrique afin de comprendre.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Emir Kir.

### **17. Fabrique d'Eglise Saint Jean et Nicolas ; budget de l'exercice 2018.**

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Emir Kir.

### **18. Vivaqua ; désignation des délégués représentant la Commune aux assemblées générales, suite à la fusion entre Vivaqua et Hydrobru.**

**Monsieur le Président** : Monsieur Smahi et madame Mara sont proposés comme représentants de la commune à l'assemblée générale.

**Monsieur Clerckx** : Il n'y a pas de représentant de l'opposition alors que c'était le cas précédemment.

**Monsieur le Président** : Je propose que vous remplacez madame Mara, si elle est d'accord.

**Madame Mara** : J'accepte.

**Monsieur Clerckx** : J'accepte.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir

Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Emir Kir.

### **19. Motion du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode relative au projet de loi autorisant les visites domiciliaires.**

**Monsieur le Président :** Le pays vit des moments extrêmement difficiles. Des mesures portant gravement atteinte aux droits démocratiques et aux libertés publiques sont prises au niveau du fédéral.

Il s'agit ici de demander au fédéral de rejeter le projet de loi proposé par messieurs Francken et Geens. Ce projet vise au départ à assurer les mesures d'éloignement. La réalité est autre. Lorsque l'on regarde les chiffres, il y a environ 1900 visites domiciliaires réalisées chaque année. À peine 6 ou 7 % des immigrés qui ont fait l'objet d'un ordre de quitter le territoire refusent l'accès à leur logement.

En réalité, le projet est symbolique et vise surtout à cliver la société en deux, entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre.

Ce qui est très grave, c'est qu'il s'agit de droits administratifs et que l'on demande au juge d'instruction d'avaliser des demandes de visites domiciliaires dans les logements.

Non seulement vis-à-vis des étrangers ayant reçu un ordre de quitter le territoire mais également de ceux qui hébergent actuellement des étrangers dans ce type de situation. On s'attaque de manière injuste à des étrangers qui jouent le jeu, en plus de cela, on veut briser la chaîne de solidarité qui s'est créée dans notre pays au moment où les services fédéraux ont été défaillants, responsabilité que j'imputerai à monsieur Francken et à ceux qui l'ont suivi au cours des derniers mois.

Grave car les juges d'instruction parlent ouvertement de fouilles mais également de perquisitions. Ce sont les mots qui ont été prononcés, je siége en commission des affaires intérieures. Les juges d'instructions ne parlent pas de visites domiciliaires, pour eux, ce sont clairement des perquisitions. Alors que ces personnes n'ont en rien commis d'infraction au code pénal. Ce sont des personnes qui devraient faire l'objet de mesures administratives. On les fait ici passer dans le giron du criminel. Il s'agit de la criminalisation des étrangers qui est en marche.

Il s'agit également de la criminalisation de ceux qui soutiennent et apportent une aide alors que l'État fédéral est défaillant.

Beaucoup de communes en Belgique se mobilisent, à Bruxelles et en Wallonie. Nous trouvons bien, qu'au niveau de Saint-Josse, terre d'accueil depuis de longues années, nous montrions également l'exemple.

La motion est déposée par la majorité, monsieur Balsat a également envoyé un courrier.

Je pense qu'il y a dans le texte une base extrêmement positive avec deux points d'attention au niveau de la décision : demander au fédéral de rejeter le projet et demander au fédéral de reconsidérer sa position au regard des avis transmis par les associations de défense des droits de l'homme, l'ordre des avocats, l'avis du Conseil d'État, l'association syndicale de la magistrature, *etc.*

Je pense qu'il serait bon d'avoir une majorité la plus large possible.

C'est pour cela que je m'adresse à vous, monsieur Clerckx, je sais que (des membres du) groupe, à certains endroits comme à Liège, se sont montrés de manière courageuse et exemplaire à l'initiative de la Présidente du CA, à Molenbeek également.

Chacun porte une responsabilité, il s'agit de la dignité humaine. Il s'agit tout de même de nos droits les plus fondamentaux. Imaginez une seconde que, sans perquisition, on puisse venir chez vous, à n'importe quel moment. C'est incroyable et c'est pourtant ce que le texte prévoit, au nom d'arguments qui ne tiennent pas la route puisqu'aujourd'hui, tous les juristes, les avocats, les juges qui travaillent la question au quotidien rejettent ce texte au même titre que les associations.

**Monsieur Balsat :** Lorsque nous avons rentré —quelques jours après la décision du Collège— cette proposition de motion contre les visites domiciliaires l'idée était de rebondir sur l'actualité. Je ne citerai pas de nom de ministre, il y a des logiques de guerre politique dans lesquelles je ne souhaite pas entrer.

Simplement, il y avait un élément plus local qui nous interpellait : j'habite à côté d'un bâtiment occupé avec le consentement de la commune. Je m'inquiète de savoir si ces braves occupants qui ne posent aucun problème ne risquent pas de subir des frasques et visites inopportunes si ce projet de loi devait être entériné.

**Madame Genot :** Nous sommes contents que Saint-Josse rejoigne la liste des communes qui ont adopté une motion contre le texte permettant les visites domiciliaires comme c'est appelé pudiquement. Visites qui, comme vous l'avez très bien décrit, reviennent à permettre des perquisitions pour pouvoir arrêter des sans-papiers ou se rendre chez des personnes qui hébergeraient ces sans-papiers.

Le fait que cela arrive lorsqu'un large mouvement de solidarité est présent et héberge justement régulièrement des personnes blessées, sur le côté, par l'État belge, n'est pas anodin.

Les ECOLOS liégeois ont donc déposé cette motion pour la première fois à la ville de Liège. Divers amendements ont été apportés à la motion afin qu'elle puisse rallier le plus grand nombre, c'est cette motion qui nous est proposée aujourd'hui.

Cette motion a été votée aujourd'hui même à Amay, à l'unanimité. On le voit, des personnalités dans tous les partis trouvent qu'il y a des limites qui ne doivent pas être franchies et que le respect de la vie privée lorsqu'il n'y a aucune infraction commise, lorsqu'il n'y a pas de danger pour la population est un droit fondamental : on ne peut pas entrer chez les gens si un juge n'a pas trouvé que c'était important. Un juge doté d'une véritable procédure avant de permettre que l'on entre chez quelqu'un.

Je pense que Saint-Josse ne peut pas se contenter de juste voter cette motion en disant au fédéral : classez ce texte, il est mauvais.

À Saint-Josse, nous avons une police qui dépose les ordres de quitter le territoire, une police qui est régulièrement sollicitée par l'office des étrangers. Lorsque la police est sollicitée par l'office afin d'aller voir si untel ou untel se trouve là, elle peut le faire de diverses manières. On peut s'y rendre à 6 heures du matin, lorsque l'on a une grande probabilité de trouver la personne. On peut également s'y rendre à 11 heures lorsque la probabilité de trouver la personne est moindre. On le sait, les personnes sans papiers travaillent, autrement, ils mourraient de faim. À 11 heures, ils ne sont pas chez eux.

J'espère que ce premier pas : voter cette motion, va également mener à une réflexion globale au sein de la commune sur comment permettre un maximum aux gens présents sur notre territoire depuis de nombreuses années de pouvoir vivre le plus dignement possible et sans avoir perpétuellement la peur au ventre.

**Monsieur Clerckx :** Nous nous posons tous des questions sur cette procédure. Des membres du MR et non des moindres ont émis quelques doutes.

Je trouve que la motion intervient au mauvais moment, où nous ne pouvons nous prononcer définitivement. Vous le savez, le premier ministre a repris le dossier en mains, les travaux sont suspendus. Une consultation est menée et le premier ministre reviendra avec un certain nombre de points qui vont permettre, je l'espère, de rassurer tout le monde ou en tous cas, un maximum de gens sur le respect des droits des sans-papiers si visite domiciliaire il y a, si ceci est confirmé. Nous ne savons encore rien à ce stade-ci. C'est un peu prématuré.

C'est en partie suite à l'intervention de cette personnalité MR à Liège que le premier ministre a repris les choses en main. Je ne suis pas certain qu'aujourd'hui, à Liège, la même motion serait votée.

Je pense que nous sommes dans un mauvais *timing*, le débat va vite s'arrêter puisque nous ne savons pas exactement ce qu'il y aura dans cette loi. Comment faire une motion au sujet d'une loi qui va certainement être modifiée.

Pour rétablir certaines choses, le Conseil d'État a remis, selon mes renseignements, un avis positif sur le projet de loi. Vous déclarez que ce n'est pas le cas. Je ne suis pas certain que tout ce que vous avez dit soit exactement correct. Vous siégez dans cette commission, moi pas.

Des informations que j'ai obtenues via le siège de mon parti, le débat interne a lieu, les consultations ont lieu, en l'état, nous ne pouvons certainement pas voter cette motion et nous abstiendrons.

**Monsieur Medhoute :** Pour la majorité, je suis assez surpris d'entendre le point de vue de Monsieur Clerckx. Dire qu'il n'y a pas de débat de société profond sur cette question et ramener cela à une question de procédure, je trouve cela assez inquiétant.

Nous avons rarement des questions aussi clivantes au sein de ce Conseil.

La question des visites domiciliaires est une question qui n'est pas une question partisane, c'est une question de conception de société.

Entre d'un côté les humanistes et de l'autre côté, ceux qui entretiennent la peur et qui déshumanisent. Je crois qu'effectivement c'est un grand clivage et je pense qu'il faut garder la garde très haute parce que ce qui vient d'être proposé ici est tout bonnement et tout simplement un affaiblissement de la démocratie. On impute les libertés fondamentales, de ce point de vue, il faut vraiment se mobiliser pour la bataille.

Croire qu'une petite proposition puis le premier ministre reprendrait la main... Je dis simplement que, vraiment, on a atteint ici une ligne rouge, par rapport à cette ligne rouge, il est normal que nous ayons un débat ici.

Je trouve le débat courtois, lorsque j'ai vu cette proposition, cela m'a rendu furieux. Je suis assez surpris du caractère très courtois de la proposition de motion ici.

Que le gouvernement revoie sa copie est la moindre des choses.

Je pense qu'il faut continuer à affirmer haut et fort que l'on peut gérer les affaires publiques avec un sens prononcé de l'humanisme, c'est notre rapport à l'autre, c'est ce qui fait la signature d'une société.

**Madame Meulemans :** Je me joins au point de vue de madame Genot et monsieur Medhoute.

Ce ne sont pas de petits accommodements raisonnables à une loi qui est humainement indigne qui vont résoudre le problème.

Je pense qu'il y a des dangers dans cette loi que l'on ne perçoit pas encore. Il est question de l'adresse où la personne habite ou bien celle des gens qui hébergeraient. Si ce sont des gens qui hébergent, c'est inadmissible. Il est encore possible d'aller des dérives plus grandes. Vous pourriez souhaiter nuire à votre voisin et dénoncer le fait qu'il héberge un sans-papier, même si ce n'est pas le cas. Le voisin peut dès lors être l'objet d'une perquisition.

On instaure un système de délation de voisinage, de personnes qui va encore bien au delà de ces faits.

Je lancerai un appel. J'ai fait le lien —comme beaucoup de gens— avec une rafle qui avait été faite aux Marolles dans les années 40. Il y avait à l'époque une grande différence entre la police d'Anvers et celle de Bruxelles. La police d'Anvers trouvait les juifs, celle de Bruxelles déclarait ne pas les avoir trouvés.

Ce sentiment d'éthique, je voudrais que notre police le retrouve.

**Monsieur le Président :** Monsieur Michel n'a pas retiré le texte, comme il avait été demandé.

Il a un peu minimisé la situation en déclarant qu'il procéderait à quelques contacts. Ce sont des mots assez durs par rapport à ce qui se passe dans la réalité.

Lorsqu'en séance plénière, nous avons interrogé monsieur Michel —et je faisais partie de ceux qui l'interpellaient— il a sciemment confondu des situations. Il a par exemple dit, « il est inadmissible que des étrangers n'introduisent pas de demande d'asile ».

Objectivement, quel est le lien entre les demandeurs d'asile et des mesures d'éloignement par rapport à des étrangers qui reçoivent un ordre de quitter le territoire. Sciemment, il donne le sentiment qu'il y a des gens qui vivent cachés dans nos quartiers et qui sont potentiellement des dangers. C'est cela qui ne va pas. C'est l'amalgame et la confusion que l'on crée dans les têtes alors que dans la réalité, je vous ai donné les chiffres objectifs : il y a eu 1900 et quelques visites domiciliaires. La plupart des immigrés ont joué le jeu. L'objectif n'est pas d'avoir une mesure effective. L'objectif est véritablement de bafouer les droits dont on a parlé tout à l'heure, de faire peur.

Aujourd'hui, ce sont des belges et d'autres qui ont pris la main et qui sont solidaires. C'est un signal très négatif qui est envoyé.

Au moment où l'on vous parle, monsieur Clerckx, intégrez le dans votre analyse, le texte n'a pas été retiré, nous n'avons aucune information.

**Monsieur Clerckx** : J'ai entendu des choses assez choquantes ici.

Le plus choquant venant de madame Meulemans qui parle de rafles. Je rappelle que les rafles, il s'agit d'aller chercher des gens afin de les mettre en camp de concentration ou les éliminer. Ici, cela n'a rien à voir. Ici, il est question de dire à une personne qui a un ordre de quitter le territoire et qui n'a pas voulu le quitter de manière volontaire, qui a éculé toutes les possibilités administratives et judiciaires, en bout de course, toutes nos institutions démocratiques ont dit : « non monsieur, non madame, vous n'êtes pas dans les critères, vous devez quitter le territoire » et cette personne ne le fait pas.

C'est la renvoyer dans son pays, si elle n'a pas eu le droit à l'asile, c'est que l'on juge, la Belgique, mais les institutions internationales également, que ce pays n'est pas dangereux ou que la personne ne risque rien pour elle même dans ce pays.

Cela, c'est le droit d'asile.

On n'a jamais reconnu autant de personnes dans ce pays que sous ce gouvernement, on n'a jamais livré autant de visas pour raisons humanitaires.

Vous utilisez cela, vous manipulez des faits et des choses à des fins partisans.

Monsieur Medhoune, je pense que les visites domiciliaires seront des visites domiciliaires et pas des perquisitions, j'ai eu l'assurance là dessus au plus haut niveau de mon parti. Et ces visites domiciliaires n'auront rien à voir avec l'évacuation du Gèsu. Ce n'était pas très beau à voir, la police à 6 heures du matin afin d'évacuer le Gèsu. Surveillez vos arrières lorsque vous faites des leçons d'humanisme. N'oubliez pas ce que vous avez fait.

Je persiste et signe, le débat n'est pas mûr, le gouvernement va revenir avec des propositions, attendons-les.

Des visites domiciliaires, cela existe déjà. Par exemple, lors des contrôles de l'inspection sociale, de l'inspection du travail ou en matière fiscale. Et là, je n'ai entendu aucun humaniste que vous êtes déclarer cela scandaleux et appeler à une motion. Là, tout d'un coup, les visites domiciliaires sont acceptées. Il y a deux poids deux mesures.

Je sais pourquoi vous le faites. Je ne suis pas un grand partisan de la NVA et je n'apprécie pas monsieur Francken. Mais, n'exagérez pas dans vos critiques, vous vous décredibilisez.

Le premier ministre, je le connais personnellement, c'est un humaniste, ce n'est pas quelqu'un qui va faire des choses telles que vous décrivez.

C'est honteux de faire cela.

Vous le connaissez aussi, vous savez que ce n'est pas une personne comme cela. Et vous savez que les gens du MR ne sont pas des gens comme cela. Vous nous injuriez, ne trafiquez pas les faits.

Vous le savez très bien, monsieur Kir, c'est un des problèmes de Saint-Josse, lorsque l'on a une législation, si l'on souhaite qu'elle soit effective, il faut trouver les moyens de la

réaliser. Je ne sais pas si ceci est un bon moyen, nous en avons parlé tout à l'heure lors de l'interpellation citoyenne, à Saint-Josse, le respect des règles et des droits...

Le gouvernement est occupé à chercher des moyens de réaliser une politique d'asile humaine, mais ferme, de tout de même respecter les ordres de quitter le territoire. C'est le seul moyen, sinon, nous allons dans le mur.

Aucun de vos partis —un des partis ici représentés l'avait mis un jour dans son programme mais l'a retiré me semble-t-il— ne veut les frontières totalement ouvertes.

Vous savez très bien, tous, que si l'on fait cela, c'est la fin de notre système social. C'est la fin de notre État providence. Parce que l'on ne pourra pas payer tout cela.

À un moment, le gouvernement réfléchit à un moyen de faire appliquer la loi...

Vous savez, une personne, après des années, elle a épuisé tous les recours, tous, et elle reçoit un ordre de quitter le territoire. Et elle décide, volontairement, de rester dans l'illégalité. Et bien, l'État, doit essayer de faire respecter la loi, de manière humaine.

Les mauvais procès que vous faites, reportez-les, laissez encore un peu de temps et on en rediscutera, quand le premier ministre sera venu avec des modifications pour vous rassurer. Ce ne sont pas des perquisitions, en tous cas, je vous le promets, si, en bout de course, ce sont des perquisitions, je voterai avec vous.

**Monsieur le Président :** Je répondrai d'abord à madame Genot par rapport à la police.

À la gare du Nord, au parc Maximilien, à cheval sur Schaerbeek pour l'essentiel et sur la ville de Bruxelles pour le parc, des opérations ont été menées au niveau policier. La dernière opération a été commandée par monsieur Jambon et le bourgmestre de Schaerbeek s'y est opposé. Jambon a dit malgré tout : je me contrefous de l'avis, je vais quand même faire cette opération. Ce que je veux dire par là, c'est que le ministre de l'Intérieur peut donner des injonctions à la police pour mener à bien des opérations.

Depuis, les choses ont changé, il y a eu la persécution de Soudanais. Des gens qui ont été renvoyés alors que l'on savait très bien qu'ils risquaient d'avoir des problèmes.

Les gens ont tous été indignés.

La plate-forme citoyenne est venue en aide aux gens en difficulté, aux migrants. Aujourd'hui, ce sont eux qui sont visés. Ce projet de loi, en réalité, s'il avait un objectif concret, j'ai les chiffres, dans le transport public et en dehors, au niveau de l'espace public, l'office des étrangers délivre ou confirme 20.000 ordres de quitter le territoire, annuellement.

Vous croyez une seconde que l'on va pouvoir prendre des gens et les mettre dans un avion ? Vous croyez que c'est comme cela que cela se passe ? La vie est plus complexe que cela. Les gens ont pignon sur rue, ils sont intégrés dans un quartier, ils ont des enfants qui vont à l'école. On parle de familles, on parle de gens qui sont parfois gravement malades, en réalité, la mesure est symbolique.

La symbolique est recherchée. Sur les moins de 2000 visites domiciliaires, à peine 6 à 7 % refusent d'ouvrir leur porte. C'est de là qu'il faut partir.

Sur le Gèsu, nous avons accueilli les familles dans 7 logements communaux et 14 logements de la Région. Aujourd'hui, nous démontrons notre politique d'ouverture, cela fait plus de trois années que des migrants sont dans un bâtiment communal et cela se passe très bien. Douze d'entre eux ont pu être régularisés au cours de cette période.

Nous essayons de trouver des solutions.

Ici, ce qui ne va pas, c'est un réel déséquilibre : faire jouer un sale rôle aux juges d'instruction. Je comprends l'avis de votre parti, j'ai entendu ces arguments au parlement, lorsque l'on fait l'inspection de l'ONSS, c'est pour défendre les travailleurs, c'est pour défendre les gens que l'on inspecte.

Ici, c'est le contraire. On confond le droit social avec ces visites domiciliaires. Ce n'est pas dans le but d'aider le migrant, là se trouve la duperie dans l'approche, à mon sens.

Ceci étant, par rapport à Monsieur Michel, nous le remercions d'avoir pris le temps de mener la réflexion. Ce que nous espérons surtout, c'est d'éviter de monter une population contre une autre. Nous avons connu cela avec le CPAS. On demande aux gens la consommation d'eau, de gaz, d'électricité, ... Vous savez, il est tellement facile de monter la population belge, une fois contre les pauvres, une fois contre les migrants. La vie est plus complexe. Si l'on fait le bilan de la présence des migrants en Belgique, il est positif. Ils participent pleinement à notre activité économique, sociale et culturelle, dans toutes les strates de la société, partout. Parmi les gens les plus motivés, en général, vous trouvez des migrants.

**Madame Genot :** Je souhaiterais revenir sur certains arguments. Tout le monde s'en fout quand on fait des visites domiciliaires ailleurs. Non. En 2000, lorsque nous sommes montés au gouvernement Arc-en-Ciel, c'était un des points que nous avons obtenus dans ce gouvernement constitué en 1999, c'était arrêter le contrôle des chômeurs où nous allions vérifier s'il y avait deux brosses à dent. C'était la fin de ces visites domiciliaires.

Malheureusement, le gouvernement, en 2015, a re-permis ces visites domiciliaires chez les chômeurs et je pense que c'est un recul important car c'est vraiment bafouer la dignité des gens.

Je vous ai entendu dire : on n'a jamais donné autant de visas humanitaires qu'à l'heure actuelle. Attention, dans quel cadre ces visas humanitaires ont été donnés ? C'était dans le cadre de programmes de réinstallation. Qu'est-ce qui se passe ? On a fait un deal avec la Turquie qui fait que l'on est obligé de reprendre toute une série de personnes et, c'est dans ce cadre que l'on a donné les visas humanitaires. La majorité des gens qui viennent ici le font illégalement car c'est la seule façon d'arriver ici et donc, ils reçoivent rapidement des ordres de quitter le territoire s'ils ne sont pas bien encadrés.

Monsieur Kir, je note que vous avez pointé le fait que de nombreuses arrestations se font dans les transports publics. Je suis justement, à la Région, en train d'essayer de sensibiliser monsieur Smet —et j'entends madame Meulemans également sensible à ces questions— sur le fait que l'on arrête à la STIB de collaborer de manière active avec le gouvernement fédéral sur ces questions. À l'heure actuelle, il arrive même que des gens en ordre de titre de transport se voient demander leurs papiers d'identité et se retrouvent ensuite en centre fermé. C'est totalement inacceptable. Je pense que, à tous les niveaux, ici au Conseil mais aussi à la Région bruxelloise, nous devons arrêter de collaborer et de permettre l'enfermement de gens qui n'ont commis aucun délit.

**Monsieur Clerckx :** Les personnes qui accueillent les personnes visées par un ordre de quitter le territoire, cela a été confirmé, y compris par le Président du MR, ces personnes n'étaient pas visées, n'auraient pas d'ennui. Il y a eu une promesse, et du premier ministre, ...

*Madame Genot s'écrie « mais la loi n'est pas claire », monsieur le Président et d'autres Conseillers se joignent à l'objection.*

**Monsieur Clerckx :** Mais la loi va bloquée, la loi va être modifiée...

**Madame Genot :** Celle qui est sur la table... nous demandons qu'on la retire.

**Monsieur Clerckx :** C'est pour cela que je dis que cette motion vient un peu à un mauvais *timing*.

**Monsieur Medhouné :** Un texte est tout de même une intention.

**Monsieur Clerckx :** Qui va être modifiée car beaucoup de gens, y compris au sein du MR, ont dit : attention, danger, il y a des problèmes. Laissons tout de même au moins la chance au premier ministre de revenir. Vous ne serez pas tous complètement rassurés, il y a des clivages idéologiques. Je sais que, à un moment, ECOLO voulait ouvrir les frontières du pays sans restriction, cela, ils en sont revenus je pense.

Il y a des clivages, il y a des points sur lesquels nous ne tomberons pas d'accord, mais laissons tout de même le gouvernement venir avec des points pour préciser, pour rassurer, *etc.*

**Monsieur le Président :** Ils ont eu le temps déjà.

**Monsieur Clerckx :** Je ne suis pas occupé à négocier en coulisses, je n'en sais rien. Je n'ai que les infos que l'on me donne du siège du parti. On me dit, les consultations sont en cours, c'est très discret, je ne peux pas vous en dire plus.

**Monsieur le Président :** Soutenez-nous afin de mettre la pression sur monsieur Michel.

**Monsieur Clerckx :** Nous mettons la pression, j'ai envoyé la motion au parti en demandant ce que je devais y répondre.

**Madame Meulemans :** Je me joins à nouveau aux paroles de madame Genot. Je préciserai que le terme de rafle que j'ai utilisé est le bon. Envoyer les gens à la mort...

Si l'on envoie des réfugiés dans une région, désertique, où il n'y a rien, pas à manger, pas à boire, on les envoie indirectement à la mort. Vous dites, oui, mais lorsqu'ils ne sont pas en sûreté, on donne... Lorsque l'on voit que la Belgique considère un pays comme l'Afghanistan comme un pays sûr... C'est un pays très sûr, surtout pour les femmes. Lorsque l'on voit quels pays sont considérés comme sûrs, on peut se poser des questions sur la légitimité de reconnaître quelqu'un comme un réfugié légitime ou pas.

Je pense qu'il y a là vraiment des choses trop graves pour de nombreuses personnes.

Il y a aussi l'argument que l'on ne peut pas tous les accueillir, ils vont nous ôter notre petit confort. Nous, pays occidentaux, lorsqu'il s'agissait de prendre uranium, or et diamants, nous n'avons jamais hésité à prendre le petit confort des pays, par exemple, d'Afrique subsaharienne.

Je trouve cet argument également sujet à caution.

Le Conseil approuve le projet de motion.

23 votants : 21 votes positifs, 2 abstentions.

Oui : Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Emir Kir.

Abstentions : Geoffroy Clerckx, Derya Bulduk.

*Suivent les interpellations.*

## **20. Arbre abattu Haecht/Royale – quelle suite ? ; interpellation introduite par Mme Veerle Vandenabeele, Conseillère communale.**

**Madame Vandenabeele :** Vendredi 2 février, un acacia africain a été abattu dans un îlot entre la chaussée de Haecht et la rue Royale.

Un problème phytosanitaire serait à l'origine de l'intervention. « Au vu de la dangerosité de la situation, autorisation est donnée de procéder ce jour à l'abattage », peut-on lire sur le permis octroyé par la commune de Saint-Josse. Les riverains n'ont aucune preuve de la maladie de cet arbre, et se préoccupent pour les autres arbres de l'îlot, notamment un cèdre du Liban et un tilleul.

Cet article dans Le Soir nous apprend que le bourgmestre ne serait pas au courant du dossier : <http://www.lesoir.be/138069/article/2018-02-04/un-arbre-abattu-seme-la-discorde-saint-josse>

Du côté de la commune de Saint-Josse, le bourgmestre Emir Kir (PS) dit ne pas être au courant du dossier. « Je n'ai pas eu vent de cette information et je n'ai été contacté ni par les fonctionnaires ni par les riverains quant à un éventuel problème mais je vais demander un rapport à mon administration et, le cas échéant, nous prendrons les mesures qui s'imposent. »

Voici mes questions :

- Le bourgmestre a-t-il entre-temps pris connaissance du dossier ?
- Les riverains ont-ils été entendus depuis ?
- Y a-t-il des mesures pour protéger les arbres de l'îlot ?
- Comment sont données les autorisations d'abattage ?
- Quel contrôle des maladies invoquées ?

**Monsieur le Président :** Après les violentes tempêtes que nous avons connues fin janvier, la propriétaire du 69 chaussée de Haecht a fait appel à notre contrôleur qui a constaté dans son jardin qu'un arbre présentait des fissures à la base du tronc et qu'une partie de ses racines étaient soulevées. Le contrôleur communal a invité la propriétaire à prendre contact avec une société spécialisée et, s'il s'avérait nécessaire, d'introduire une demande de permis d'urbanisme.

Sur base du rapport de l'élagueur qui accompagnait la demande de permis d'urbanisme visant à abattre l'arbre en question et qui préconisait un abattage immédiat, le service de l'urbanisme a fait rapport au Collège. Le rapport de l'élagueur était joint dans le dossier.

Il ne s'agissait pas d'une maladie mais d'une déficience mécanique liée au fait que cet arbre penchait sérieusement de travers. Si cet arbre était tombé faute de précaution, les conséquences auraient pu vraiment être dramatiques.

Aussi, en date du 30 janvier, le Collège a accordé le permis visant à abattre l'arbre.

Je porte toutefois à votre meilleure attention que le Collège a imposé une obligation de replantation d'un arbre à haute tige dans le permis !

**Madame Vandabeele :** Je pense que personne n'était au courant de cette obligation de replantation, qui n'a pas été communiquée. Je n'ai pas de réponse à ma question de savoir si les riverains ont été entendus depuis.

**Monsieur le Président :** Non mais il n'y a pas eu de demande de riverain à être entendu.

**Madame Vandabeele :** Il me semble que si.

**Monsieur le Président :** J'ai été contacté par un journaliste le matin, je n'étais pas au courant. J'ai demandé un rapport, on m'a transmis les éléments. À aucun moment les riverains ne nous ont demandé à être entendus. Le service a bien travaillé, le nécessaire a été fait et un arbre à hautes tiges a été réclamé en lieu et place.

**Madame Vandabeele :** Il s'agit d'une obligation dans le chef du propriétaire ?

**Monsieur le Président :** Oui.

## **21. Bedenkingen naar aanleiding van de reis naar Boekarest; interpellatie ingediend door Mevr. Veerle Vandabeele, Gemeenteraadslid.**

**Mevrouw Vandabeele:** Ik ontving in goede orde de uitnodiging voor de reis naar Boekarest, Roemenië, waarvoor dank.

Collega Frederic Roekens motiveerde omstandig waarom de Ecolo-Groen fractie niet zal deelnemen.

Ik was geïnterpelleerd door het feit dat het vliegtuigticket maar 50 euro kost.

Deze prijs kan onmogelijk de werkelijke directe en indirecte kost dekken.

Vandaar mijn vraag : compenseert de gemeente de CO2-uitstoot van de vliegtuigreizen van haar mandatarissen?

Zo ja, proficiat!

Zo nee, hierbij enkele sites waar men de uitstoot van een vlucht kan nagaan en compenseren.

<http://www.treecological.be>

<http://www.co2logic.com/nl/services/co2-calculator>

Zo leert men dat een gift van €36.64 op een termijn van 10 jaar de uitstoot van een vlucht van Brussel naar Boekarest en terug compenseert.

**Monsieur Jassin :** Dans la lettre envoyée à l'ensemble des conseillers communaux, il était demandé aux conseillers de financer eux-mêmes le billet d'avion. C'est dès lors aux Conseillers communaux se joignant au déplacement qu'il faudrait poser la question, de manière individuelle, de savoir s'ils avaient l'intention de compenser l'émission de CO2 réalisée en utilisant l'avion comme moyen de transport afin de se rendre à Bucarest.

La seconde question qui est de savoir si le billet d'avion proposé à 50 euros A/R par la compagnie est un prix qui ne correspond pas à la réalité ? À titre personnel, la vente à perte est interdite en Belgique. Je ne connais pas le *business plan* de cette entreprise.

**Madame Vandenaebelle :** La vente à perte n'inclut pas les dégâts écologiques.

**Monsieur Jassin :** Je me suis rendu sur les sites que vous renseignez dans votre interpellation. J'ai fait l'exercice proposé sur CO2 logic. J'ai d'abord fait l'exercice de voir la compensation que devrait payer la commune pour sa délégation officielle : Bucarest se trouve à 2180 kilomètres. La compensation s'appelle un forçage radiatif. Pour la commune, le coût était de 93 euros si l'on prenait l'impact sans le forçage radiatif et de 179 euros en l'incluant.

J'ai fait l'exercice pour la mission réalisée il y a une petite semaine aux Philippines, à Manille. Là, paradoxalement, pour faire 11.000 kilomètres, la compensation en CO2 est moindre.

**Madame Vandenaebelle :** Tout à fait, la compensation est plus élevée pour les vols courts.

**Madame Genot :** C'est le décollage et l'atterrissage qui impactent le plus.

**Monsieur Jassin :** Faire 11.000 kilomètres serait moins onéreux en matière d'émissions de CO2 que 2180 kilomètres !

Je me suis ensuite intéressé au forçage radiatif, j'ai regardé la définition, à titre personnel, j'ai eu du mal à la comprendre, peut-être pourriez-vous nous aider en la matière.

*On appelle forçage radiatif du système climatique toute variation de l'énergie transmise à l'ensemble du système Terre atmosphère, causée par des changements des facteurs de forçage. Il s'agit donc de la différence entre l'énergie radiative reçue et l'énergie radiative émise par un système climatique donné. Positif (plus d'énergie reçue qu'émise), il tend à réchauffer le système. Négatif (plus d'énergie émise que reçue), il tend vers un refroidissement.*

*Il constitue un indice des incidences moyennes relatives à l'échelle du globe de ce changement imputable à diverses causes naturelles et anthropiques sur le système surface-troposphère.*

C'est ce que vous nous demandez de financer.

**Madame Genot :** C'est ce que je fais, si je salue la planète, je paie le nettoyage.

Vous pouvez rire de cela, je ne pense pas que le réchauffement climatique soit vraiment sujet à rire et qu'une commune a une responsabilité et doit l'assumer.

**22. Prime de 2000€ pour les petits commerces suite à des travaux en voirie ;  
interpellation introduite par M. Luc Frémal, Conseiller communal.**

**Monsieur Frémal :** La Région bruxelloise connaît de nombreux chantiers parfois lourds de conséquence pour les commerces avoisinants et la commune de Saint-Josse n'est pas épargnée par ce phénomène.

La réalité commerciale des quartiers touchés par ces nuisances était relativement mal prise en compte lors des travaux publics. Cela pouvait avoir des conséquences sur l'attractivité des commerces impactés.

Aux côtés de la Région qui vient par ailleurs de revoir son régime d'indemnisation des commerçants, je suis heureux que la Commune ait également mis en place un soutien aux commerçant.

Pouvez-vous me dire ce qui est exactement prévu au niveau communal pour les commerçants ?

**Monsieur le Président :** Monsieur le Conseiller, le règlement va arriver sur les tables des Conseillers communaux. Il y a déjà eu une publicité dans la presse de l'initiative qui a été prise par le Collège.

Le Collège a en effet décidé le 20 février dernier d'accorder à tous commerçants, artisans, et établissements horeca impactés à la suite de certains travaux d'utilité publique sur les voiries de la commune une prime annuelle forfaitaire de 2.000 € suite à des travaux ayant nécessité la fermeture des rues pendant une période de plus de 60 jours ouvrables.

Il s'agit vraiment d'une première car cette prime serait attribuée sans distinction pour les travaux dont le maître d'ouvrage est la Commune ou la Région de Bruxelles-Capitale.

Il s'agit également d'une mesure exceptionnelle en ce sens que cette prime pourra également être octroyée aux commerçants ayant subi les travaux liés à l'effondrement de voirie survenu sur la chaussée de Louvain en septembre dernier.

Nous avons en effet retenu toutes les leçons de l'effondrement de la chaussée de Louvain, nous souhaitons mieux soutenir les petits commerçants qui sont touchés par de longs travaux. C'est capital pour l'attractivité et la vitalité de notre commune.

Ce règlement entrera en vigueur dès validation du texte par le Conseil communal d'abord et, par la suite, par la tutelle régionale et les demandes devront être introduites au plus tard 6 mois après la fin du chantier via un formulaire ad-hoc.

Tout cela vous sera expliqué lors d'un prochain Conseil communal, nous n'étions pas dans les délais pour le mettre à l'ordre du jour de ce Conseil.

**Monsieur Mouhssin :** Pourriez-vous me transmettre l'analyse du coût de la mesure que vous avez dû réaliser ? Je ne comprends pas, ceci sera applicable à la chaussée de Louvain ? Cela n'a pas duré 60 jours !

**Monsieur le Président :** Nous avons prévu dans le règlement un article permettant de qualifier ce qui s'est passé chaussée de Louvain suite à l'effondrement de la voirie. Sur la

question de la budgétisation, nous avons prévus 75.000 euros d'aides dans le budget à partir de 2018.

**Monsieur Mouhssin :** D'autres chaussées ont été victimes de travaux, je pense à la chaussée de Louvain, la place Madou, sont-ils qualifiables également ?

**Monsieur le Président :** Tout le monde l'est. L'idée est de ne pas faire de distinction entre voirie communale et régionale et d'apporter une aide pour des travaux qui sont conséquents dans le domaine public pour une période de plus de 60 jours. L'aide est destinée aux commerçants indépendants, pas aux enseignes en ligne, *etc.* L'idée n'est pas d'aider les grandes entreprises mais les petits commerçants. Je pense objectivement que cette mesure est de ce point de vue un modèle du genre.

Je propose que l'on revienne là-dessus lorsque nous vous présenterons le règlement.

**Monsieur Mouhssin :** Je pense que l'on comble là une défaillance de la Région.

**Monsieur Balsat :** Vous faites une annonce, il est logique que l'on pose des questions. Vous parlez de « certains travaux », y a-t-il des travaux spécifiques ?

**Monsieur le Président :** Les travaux de voiries.

**Monsieur Balsat :** Les 75.000 euros prévus au budget correspondent à 32 commerces. Comment arrivez-vous à ce montant. Qu'entend-t-on exactement par petits commerçants ?

**Monsieur le Président :** Un premier travail d'analyse a été réalisé par les services de la commune en se basant notamment sur les travaux en cours. Par petit commerçant, on entend commerce de détail.

**Monsieur Balsat :** D'où vient le montant de 2000 euros ?

**Monsieur le Président :** Une étude a été réalisée et le Collège s'est arrêté sur cette somme forfaitaire de 2.000 euros.

### **23. De gouden dageraad van de Silver Tower ? L'âge d'or de la Silver Tower ? ; interpellatie ingediend door Dhr Frederic Roekens, Gemeenteraadslid.**

**Meneer Roekens :** In 2013 had promotor AG Real Estate moeten starten met de bouw van de Silver Tower, een kantoorgebouw van 30 verdiepingen en 40.000m<sup>2</sup> kantooroppervlakte en 7 ondergrondse verdiepingen aan parkeerplaatsen aan het Sint-Lazarusplein.

Na de afbraakwerken van een bestaand gebouw en voorbereidende werken viel de werf echter stil bij gebrek aan klanten.

Nu bereikt het nieuws ons dat AG Real Estate het project zou doorverkopen aan een andere promotor. De naam van Ghelamco viel het vaakst.

Ondertussen is de bouwvergunning verlopen en stelt een waarnemer in de krant 'L Echo' dat het gewest geen vergunning meer zou leveren voor 40.000m<sup>2</sup> kantoren maar slechts voor een maximum van 16.000 m<sup>2</sup>.

Eerder raakte bekend dat AG Real Estate 2,5 miljoen euro zou bijdragen voor de heraanleg van het Sint-Lazarusplein dat binnenkort moet starten.

Vragen :

- 1) kan u het nieuws van de overdracht van het project aan een andere promotor bevestigen? Kan u ook bevestigen dat de aan AG Real Estate toegekende bouwvergunning is verlopen?
- 2) Wat betekent de overdracht van het project aan een andere promotor voor de door AG Real Estate toegezegde 2,5 miljoen euro bijdragen voor de heraanleg van het Sint-Lazarusplein? Komt dit in gevaar? Bestaan er juridische garanties dat dit geld daadwerkelijk wordt overgedragen?
- 3) Klopt het dat het gewest geen vergunning meer wil toestaan voor 40.000m<sup>2</sup> kantoren maar voor maximum 16.000m<sup>2</sup>. Hoe staat de gemeente Sint-Joost hier tegenover?
- 4) Zal de gemeente ijveren voor een gebouw met gemengde functies ipv van een gebouw met louter kantoorruimte?

**Monsieur Balsat :** Je joins ma question d'actualité. Nous avons là un chancre urbain. Est-ce que la commune compte proposer au nouvel acquéreur de trouver une solution ? Peut-on trouver une solution afin d'occuper l'espace de manière précaire ?

**Monsieur le Président :** Le permis de la Silver Tower est toujours valable. Les fondations font régulièrement l'objet de travaux.

Nous avons appris tout comme vous par voie de presse qu'une nouvelle entreprise serait en tractation pour acquérir la propriété du projet.

Nous allons les rencontrer afin de vérifier que les engagements pris dans le cadre du PU qui a été validé seront tous tenus, notamment, en regard de l'aménagement de l'esplanade Saint-Lazare.

En attendant, monsieur Balsat, nous avons une exposition de palissades dont nous avons eu des retours très positifs. La question d'un aménagement provisoire est d'actualité, la discussion est déjà entamée. Nous devons l'avoir avec le nouvel éventuel propriétaire.

Nous en saurons plus dans quelques jours.

**Monsieur Roekens :** Je ne comprends pas comment le permis peut encore être valable, un permis est valable trois ans, il n'y a pas de réelle avancée des travaux mis à part des interventions cosmétiques, probablement dans la seule intention de garder ce permis au chaud.

**Monsieur le Président :** Je n'ai pas évoqué le problème de l'immobilier mais il y a un réel problème de crise immobilière à Bruxelles. Il y a une concurrence très forte du côté de Zaventem. Ceci explique la difficulté que nous rencontrons avec certaines tours à mener des projets de reconversion. Je vous rejoins totalement sur les affectations possibles. Je pense qu'il faut arrêter de rêver que Bruxelles continuera à accueillir des mètres carrés et des mètres carrés de bureaux. Il faut aller vers le logement, les hôtels, une plus grande diversification des tours existantes.

**Monsieur Roekens :** La Région aurait évoqué ne plus souhaiter 40.000 mètres carrés de bureaux mais une tour avec un gabarit plus faible. Avez-vous des informations à ce sujet.

**Monsieur le Président :** Objectivement, pour connaître un peu le secteur, je n'ai jamais vu cela. En général, chaque mètre carré a une valeur marchande et il me surprendrait qu'un promoteur renonce à une partie de la valeur marchande d'un bien.

#### **24. État d'avancement des travaux du jardin des familles ; interpellation introduite par M. Halil Disli, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**Monsieur Disli :** Je souhaiterais vous interpellier pour connaître l'état d'avancement des travaux du futur jardin des familles qui se situe en intérieur d'îlot entouré des rues Potagère, du Moulin, de la Limite et Philomène.

- Pouvez-vous me dire quand débiteront les travaux ?
- Pouvez-vous me retracer les grandes lignes de ce projet ?
- Pouvez-vous me dire quel est le budget de ce projet ?

**Monsieur le Président :** Un nouvel espace devrait voir le jour cet automne à Saint-Josse.

Les travaux d'aménagement du « Jardin des familles » doivent débiter en mars, pour environ six mois de chantier. La volonté est de mettre l'accent sur le développement durable. Il y aura notamment un dispositif de récupération de l'eau de pluie qui servira à des jeux d'eau : cascade, jets, ...

Un parcours pédagogique sera proposé pour les enfants, ainsi que des activités qui seront régulièrement organisées, ceci afin de créer une dynamique dans le quartier.

Au niveau des équipements, le projet prévoit une aire de jeux pour les petits mais aussi pour les grands, jusqu'à 12 ans. On trouvera des équipements de fitness en extérieur, deux mares, un potager et, un peu plus original, une zone avec des plantes fruitières comestibles.

Deux accès sont prévus, rappelons-le, nous avons procédé à l'achat d'un bien du côté de la rue de la Limite. Nous avons déjà la porte d'entrée du côté de la crèche, pour ceux qui ne le savent pas, il s'agit de l'ancienne salle de fête, l'ancien dépôt qui existait là-bas. Deux accès donc : 118 rue de la Limite et 179 rue Potagère.

En tout, le projet est évalué à 2,2 millions d'euros. En partie financés par Beliris, dans le cadre du contrat de quartier durable Liedekerke. La politique de la ville finance également en partie le projet, le restant étant à charge de la commune de Saint-Josse.

Un autre permis sera déposé afin de permettre la reconversion du bâtiment en avant en cafétéria. Celle-ci sera munie d'une terrasse permettant aux gens de déjeuner, boire un café, se rafraîchir ou encore, se rendre aux toilettes. C'est la marque de fabrique de ce jardin des familles, il s'agit de faire en sorte qu'il y ait des toilettes dans les jardins, comme c'était le cas par le passé.

**Madame Warnotte :** Vous avez souligné le fait que la part belle sera donnée au développement durable dans ce jardin. Je soulignerai que le but de ce jardin était de maintenir la biodiversité et d'avoir une attention profonde portée à l'eau. Le premier projet qui avait été effectué par la commune a été recalé par la région car il ne respectait pas cela. C'est seulement le second projet qui a été avalisé moyennant beaucoup de conditions.

Le tout s'est déroulé dans une concertation qui était houleuse, lorsqu'elle existait.

Nous regrettons le fait que ce projet ne corresponde pas en tous points à ce qui avait été annoncé et voulu à la base.

Comme vous en parlez dans votre réponse, pour le 118 rue de la Limite, je vois que le prix des études est anormalement élevé pour la réalisation de ces différents projets. Qu'est-ce qui explique cela ?

**Monsieur le Président :** Je n'ai pas d'élément de réponse à vous apporter dans la mesure où je n'ai pas pu préparer votre question.

Nous sommes par ailleurs heureux d'avoir pu concilier la nature et les familles dans une commune et dans un quartier aussi densément peuplé où il manque des jardins pour les familles.

## **25. Administration communale... Comment gère-t-on le Service de la Population... Service aux guichets d'un pays du tiers-monde ? ; interpellation introduite par Mme Derya Bulduk, Conseillère communale.**

**Madame Bulduk :** Il est malheureux de constater que depuis mars 2017, soit depuis le point d'actualité que j'ai personnellement soulevé lors de la séance du Conseil de mars 2017, le service de la population souffre toujours d'une gestion quotidienne laissant à désirer : les files faisant peur à la population dès leur entrée au département des services. Après plusieurs constats, en effet, les couloirs au niveau du Rez-de-chaussée de notre Commune sont en permanence des salles d'attentes où des dizaines de personnes doivent attendre durant des heures souvent, afin de se faire délivrer des documents administratifs ou pour parfois même seulement demander un simple renseignement !?

Notre commune, comme il est dit et connu ainsi, est la commune la plus pauvre. Mais est-ce une raison pour fournir à notre population un service misérable lorsqu'elle se présente aux différents guichets du service de la population ? Encore une fois, comme demandé en mars 2017 et n'ayant jamais obtenu de réponse, comment se fait-il que les écrans qui se trouvent devant chaque guichet —et qui sont censé informer l'ordre de passage— ne fonctionnent toujours pas ? Pourquoi le système de délivrance de tickets n'est toujours pas informatisé ? Or, Vous l'aviez dit, il s'agit d'outils informatiques installés par votre prédécesseur lors de la législature précédente. Ce matériel n'aurait jamais été utilisé, ou peut-être trop peu que pour être amorti ? Combien coûtait cet investissement pour la Commune au juste ? Et, pour quelle raison nous ne l'utilisons toujours pas ? Comment comptez-Vous résoudre ce problème qui agace en fin de compte aussi bien la population mais aussi et également le personnel qui se trouve derrière les guichets...? D'ailleurs cette situation pousse les membres du personnel se trouvant derrière les guichets à être très nerveux —ce que je peux comprendre— face à la tâche quotidienne difficile qui leur est imposée. Remarque, tous les guichets ne sont pas tous ouverts systématiquement. En effet, on constate trop souvent que seulement 3 à 4 guichets sont ouverts. Ce qui explique —d'une part— la raison de ces files à n'en pas finir.

Devant une situation pareille, je suppose que des erreurs dans les documents administratifs doivent voir le jour trop souvent. À titre d'exemple, j'ai eu le malheur de constater qu'un ten-noodois s'est vu délivrer un document en janvier 2018 tout en étant

daté de janvier 2017...!!!! Pour votre information, ce document antidaté était un document-type de prise en charge signé par le Bourgmestre même. Bref, ce document n'ayant pu être réceptionné à son juste titre —puisque hors délai de par la date mentionnée— par l'autorité compétente qui n'est autre que le consulat belge, notre mauvaise gestion au sein de notre service de la population a bien coûté trop cher pour notre ten-noodois et la personne se trouvant à l'étranger... Il est un fait !

Par ailleurs, pourquoi les gardiens de la Paix —dont la tâche n'est déjà pas facile au quotidien— se voient obliger de se trouver dans nos fameux couloirs afin de bien crier haut et fort le numéro de chaque ticket pour faire appel aux suivants... ??? Qui leur en fait la demande ??? Encore une fois, est-ce leur tâche ?

Comme lors du conseil de mars 2017, Quid également de ma demande concernant les personnes à mobilité réduite et les vieilles personnes qui ont du mal à se déplacer, et qui doivent souvent faire également la file? Ne peut-on pas leur fournir un service rapide sans devoir les faire attendre ou voire même leur proposer nos services proposés par les différents guichets à domicile ?

Aussi, qu'en est-il de la caisse communale ? Est-ce que la caisse est suffisamment honorée de pièces de monnaies pour pouvoir faire les échanges sans que les membres du personnel ne doivent y puiser dans leur porte-monnaie personnel lorsque les personnes n'utilisent pas le bancontact ? Dixit personnel du guichet et constat fait sur place...

Je vous prie de faire le nécessaire le plus urgemment possible afin d'instaurer un service de qualité à notre population et que les primo-arrivants -notamment- ne soit choqués de la manière et de l'état de nos guichets qui donnent l'impression d'être des guichets d'un pays du tiers-monde... Nier ce constat voudrait dire que la situation ne vous dérange pas... Or, les Ten-Noodois méritent nettement mieux ! C'est clair...

*Madame Bulduk poursuit avec sa seconde interpellation.*

## **26. Tâches des Gardiens de la paix... ; interpellation introduite par Mme Derya Bulduk, Conseillère communale.**

**Madame Bulduk :** Parallèlement à ce que j'ai soulevé lors de mon interpellation précédente et aussi déjà en mars 2017, pouvez-vous m'éclairer quant à la tâche des gardiens de la paix ?

Est-ce dans le contrat d'un gardien de la paix – de scander les numéros de tickets dans le service de la population est stipulée ?  
Ou alors, intervenir et essayer de mettre dehors un conseiller communal lors du conseil communal est-ce la tâche attribuée à un gardien de la paix ?

Pouvez-vous nous fournir, à titre d'exemple, un format-type de contrat d'un gardien de la paix, svp ?

**Monsieur le Président :** Tout d'abord, en ce qui concerne les contrats des gardiens de la paix, il n'est rien stipulé quant à leurs tâches dans ceux-ci puisque leur fonction est régie par les lois de 2007 et 2014 sur la fonction de gardiens de la Paix.

Leur contrat de travail est donc un contrat type émanant de l'administration.

Leur présence à l'administration est régie par l'art 3 §1, 1° qui stipule que les Gardiens de la Paix sont chargés d'effectuer "une présence dissuasive en vue de prévenir les conflits entre personnes". À ce titre, il est vrai qu'il n'est pas rare, lorsqu'un numéro a été appelé mais que la personne ne se présente pas, que le gardien rappelle ce numéro dans le couloir afin d'éviter tout conflit ultérieur si la personne se manifeste par la suite ! Ceci donc, dans un but de prévention d'un éventuel quiproquo.

Nous sommes dans une période particulièrement difficile depuis plusieurs mois : la période des travaux au sein de l'administration. Comme vous le savez, nous continuons à travailler au sein de la maison communale alors que des travaux sont réalisés. Je remercie à chaque fois les fonctionnaires pour leur patience et leur abnégation.

Les salles d'attente sont parfois éparpillées, les espaces ayant parfois été utilisés pour entreposer du matériel. Dès lors, les gardiens estiment parfois opportun de communiquer plus largement les numéros appelés. Ceci ayant pour but d'éviter les conflits et d'informer au mieux les citoyens.

La présence de gardiens lors du Conseil est régie entre autre par l'art 3 § 1er 6° qui stipule que les gardiens doivent effectuer "une présence dissuasive en vue de prévenir les conflits entre personnes en incluant l'intervention non violente en cas de constatation de conflit verbal entre personnes". Leur intervention est donc de gérer les conflits verbaux entre personnes. À ce titre, si une situation dégénère, il est de leur devoir d'intervenir et au besoin de demander à la personne de se calmer en dehors du lieu de conflit. L'objectif étant de ramener la quiétude des débats en ce qui concerne le Conseil ainsi que de désamorcer une situation conflictuelle. Mais en aucun cas, le gardien ne pourra exercer de contrainte sur la personne. L'exercice de la contrainte étant une prérogative de la police.

J'espère là avoir répondu à vos questions relatives aux gardiens de la paix.

Pour la partie population, Monsieur Balsat nous interpellait au mois de novembre dernier sur la raison des écrans éteints. L'installation et l'arrêt du système de distribution automatique des tickets datent déjà de la législature précédente.

Ce système n'a malheureusement pas fait long feu et est à l'heure d'aujourd'hui obsolète.

Plusieurs raisons nous ont amenées à cela, je ne rentrerai pas dans le détail, nous avons déjà eu ce débat au mois de novembre.

Un nouveau projet d'acquisition d'un système de gestion des flux est en cours d'exécution et est mené conjointement par le département juridique, le DAMP, le service informatique et la démographie.

En permanence, il faut savoir que le staff n'est jamais au complet, mais toutes les matières y sont assurées. L'offre diminue et donc logiquement l'attente augmente. La permanence assurée tous les mardis soir est prévue pour permettre aux citoyens qui travaillent ou qui n'ont pas la possibilité de venir pendant les heures d'ouverture en matinée, d'effectuer leurs démarches administratives.

Ces dernières années nous constatons une évolution, un changement de fréquentation de la population, celle-ci a tendance à désertter les mardis en matinée pour préférer venir le mardi soir. Ce qui expliquerait une présence de citoyens plus importante le mardi soir.

Il faut rajouter à cela les travaux de rafraîchissement des châssis. En effet, le service population a accueilli à tour de rôle pendant plusieurs jours le service de l'État-Civil, le bureau Europe et en ce moment même le service des étrangers avec bien sûr tous les citoyens qui doivent continuer à se rendre au service.

Pour obtenir des renseignements et des informations, notre site internet est très complet. Nous sommes également joignables par téléphone.

Des formations vont être organisées pour sensibiliser le personnel accueillant et ainsi leur permettre de répondre aux questions « basiques », ceci allègera les files d'attente.

En ce qui concerne les possibles hausses de ton, cela est très souvent dû à la mauvaise acoustique et à la présence de plexiglass aux guichets.

Sans oublier le caractère classé du bâtiment qui rend très difficile, voire même impossible, des travaux d'aménagement.

Nous observons également un impact de la gratuité des documents administratifs. En 2016, nous avons réalisé 160 prises en charge. En 2017, nous sommes à 350 prises en charge légalisées par le service population. Le nombre a plus que doublé, conséquence directe de la suppression des taxes communales sur la délivrance des documents administratifs.

Bien qu'à ce jour l'erreur énoncée n'est pas confirmée puisqu'aucun retour ne nous a été fait, il s'agit d'une probable et simple erreur matérielle par rapport au chiffre, très certainement due à un manque d'attention et aucunement d'un document antidaté. Il serait judicieux de nous faire parvenir ledit document ainsi que le motif de refus de l'autorité compétente afin de voir ce que l'on peut faire.

Concernant l'offre auprès de personnes à mobilité réduite, il serait sans doute judicieux que nous passions également une information à ce sujet au sein du journal communal.

Nous nous déplaçons dans les maisons de repos, dans les hôpitaux, et cela même si les établissements se trouvent hors du territoire de la commune. Nous collaborons avec « la Maison de la Famille » pour nous aider dans cette tâche. Malheureusement la prise d'empreintes digitales rend ces démarches plus compliquées qu'auparavant. L'autorité de tutelle pour la délivrance des documents d'identité est le ministère de l'Intérieur qui n'a pas prévu ce cas de figure. Par exemple, il n'existe pas de matériel portable pour la prise de biométrie : empreintes, signatures. Le SPF Affaires Etrangères n'a rien prévu dans ses instructions pour la délivrance de passeports en ce qui concerne les personnes à mobilité réduite, ...

C'est un sujet qui mérite une interpellation au fédéral.

Aussi, nous ouvrons régulièrement et spontanément en dehors des heures d'ouvertures classiques : par exemple pour les personnes qui, pour des raisons de santé, sont incapables de faire la file ou encore pour des personnes qui doivent faire face à un décès soudain et qui n'ont plus leurs documents d'identité en cours de validité.

Nous avons suivi le modèle de Gand depuis le début de législature. Lorsqu'un acte de décès est nécessaire pour certaines communautés qui souhaitent l'avoir, on le délivre presque dans les 24 heures. Je pense qu'il est intéressant de correspondre aux traditions familiales et religieuses des gens. Nous leur donnons accès en dehors des heures et nous

mettons tout en œuvre, dans la mesure du possible, pour qu'ils puissent accompagner lors du voyage de rapatriement de la dépouille mortelle.

L'installation d'une borne cash pourrait résoudre toute une série de problèmes liés à la manipulation et à la présence d'argent en espèce au sein du service. Cette future acquisition fait partie du projet précité.

Nos services n'ont jamais vu venir à la caisse communale quelqu'un, que ce soit un habitant ou un membre du personnel, se plaindre d'un manque de monnaie pour rembourser le citoyen.

Tous les mois des liquidités en monnaie sont sollicitées auprès d'un groupe de sécurité afin de nous alimenter en pièces voire en petites coupures. Le département population vient régulièrement et au moins une fois par semaine faire le change à la caisse. Lors des heures d'ouverture classiques, nous faisons régulièrement au guichet de la caisse le change pour les habitants lorsque les services ne sont plus à même de le faire.

Si un fonctionnaire y est allé de sa poche en attendant de pouvoir récupérer ce qu'il a avancé, c'est une situation dont la caisse n'a jamais eu connaissance et qui doit certainement être très exceptionnelle. Beaucoup de transaction ont d'ailleurs lieu par bancontact ce qui permet d'éviter une accumulation importante d'argent avec les risques comme la récente mésaventure de Molenbeek où des agents communaux se sont fait braquer.

**Madame Bulduk :** Vous n'avez pas répondu à ma question relative au coût d'installation de ce matériel informatique.

**Monsieur le Président :** Je n'ai pas la réponse, je vais vous faire parvenir les chiffres par écrit.

**Madame Bulduk :** Cet outil informatique a déjà été utilisé ?

**Monsieur le Président :** Oui. Nous avons rencontré les opérateurs privés. Ils sont parmi les opérateurs spécialisés qui travaillent pour le compte des communes, des banques, des mutualités. Ils ont l'habitude de travailler avec du public qui se rend dans des bureaux, avec l'outil informatique, les écrans. Ce travail est en cours.

## **27. Stationnement sauvage sur les trottoirs de notre commune ; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal.**

**Monsieur Mouhssin :** Lorsqu'on traverse notre commune à pied, on ne peut que constater que le stationnement sauvage de véhicule sur les trottoirs de Saint-Josse est une triste réalité. Deux rues sont particulièrement touchées par ce phénomène, la rue Traversière et la rue du cadran.

Je souhaiterais savoir quelles mesures ont été prises ?

Le Bourgmestre Jean Demannez nous avait communiqué, lors de la législature précédente, les points noirs du stationnement sauvage de la commune, mais également le nombre d'amendes infligées pour stationnements sauvages.

Pourriez-vous nous donner les mêmes informations pour l'année 2017 ?

**Monsieur le Président :** Je pense qu'un équilibre est nécessaire. Je pense que les services de police agissent régulièrement lorsqu'il y a des actes d'incivilités en matière d'arrêt et de stationnement. Il ne faut pas non plus donner l'impression que cela est la priorité des priorités. Je pense que la police agit d'abord dans la proximité, il y a beaucoup d'objectifs à atteindre, ceci est un des objectifs qui est poursuivi mais il n'est pas plus ou moins prioritaire qu'un autre.

En 2017, ce sont 1786 PV portant des sanctions administratives et constatant des incivilités en matière d'arrêt et de stationnement qui ont été dressés sur le territoire de Saint-Josse.

Plus spécifiquement pour les deux rues dont vous faites mention, les PV ont respectivement été au nombre de 23 pour la rue du Cadran et 40 pour la rue Traversière.

Les pôles principaux où sont commises des infractions se situent autour des axes suivants :

- Boulevard Saint-Lazare : 152
- Chaussée de Louvain : 141
- Rue Gineste : 115
- Rue Saint-François : 103
- Square Armand Steurs : 101
- Rue du Moulin : 57
- Rue Verte : 55
- Rue de la Poste : 46
- Rue Traversière : 40
- Passage Rogier : 35
- Chaussée de Haecht : 23
- Rue du Cadran: 23

Quant aux mesures prises pour lutter contre ce type de comportements inciviques, outre leur verbalisation et leur sanction, il est important de noter l'attention portée sur l'intégration de ces questions par les services œuvrant pour la rénovation et l'aménagement des voiries communales, dans le développement et le choix des projets.

On citera par exemple le rehaussement des trottoirs, qui, à défaut d'empêcher complètement le stationnement, offre un effet dissuasif pour certains véhicules, et augmente la visibilité et la sécurité des piétons. Le rehaussement, lui-même limité à une hauteur maximale de 18 cm, est appliqué comme principe conducteur, tout en veillant à ne pas contrarier la traversée piétonne, garante de l'accessibilité des tous les utilisateurs de la voirie.

Cet outil a notamment été utilisé lors de plusieurs rénovations de voirie, rues Linné, des Plantes, Potagère, Marie-Thérèse, Hydraulique, ...

Selon les chantiers, d'autres instruments peuvent s'y ajouter, comme l'installation de potelets : protections de garage et/ou rangées de potelets, par ex. sur un tronçon de la rue Vonck, des coussins berlinois en voirie ou encore l'aménagement d'oreilles de trottoir.

**Monsieur Mouhssin :** Je pense que vous n'avez pas mesure de l'ampleur du problème. Vous me dites que 23 PV ont été dressés pour la rue du Cadran, soit moins de deux par

mois. Or, vous pouvez vous y rendre tous les soirs, des voitures y sont garées sauvagement. Ceci empêche les citoyens de sortir de chez eux. Je comprends, eu égard du nombre de PV, en me parquant sauvagement là, mes chances d'écoper un PV sont faibles. Ce message de tolérance par rapport au stationnement sauvage a des conséquences.

## **28. Travaux rue de la Limite ; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal.**

**Monsieur Mouhssin :** Le 20 février dernier, des travaux ont débuté dans la rue de la Limite, le trottoir a été ouvert et des barrières installées. L'espace entre ces barrières et le mur des façades était de 40 cm et l'accès aux domiciles était donc quasi impossible pour toutes personnes en situation de handicap. De plus, les habitants n'ont pas été informés de ces travaux. Pourriez-vous me faire savoir si les normes d'accessibilité ont été respectées ? Le responsable du chantier avait-il l'obligation d'avertir les habitants ?

**Monsieur le Président :** Il y a eu des manquements de la part de Sibelga. La commune a signalé les manquements à Sibelga et, vous avez tout à fait raison, la signalisation du chantier, la communication des travaux aux habitants, s'est faite en dépit de la réglementation en vigueur. Le rappel a été effectué auprès de Sibelga qui fait le nécessaire.

**Monsieur Mouhssin :** Lorsqu'une entreprise qui réalise des travaux a décidé de le faire de cette manière, c'est sans aucun doute pour gagner du temps. Je pense que les travaux qu'ils ont effectués là auraient sans doute pris trois jours s'ils avaient respecté les règles, mis des barrières à bonne distance, installé des passages pour permettre aux piétons et aux habitants de circuler et accéder à leur domicile. Je pense qu'ils ont gagné quelque argent en expédiant le chantier si rapidement.

Nous devons envoyer, à un moment donné, un message ferme à ce type d'entreprise, en leur disant : lorsque vous venez à Saint-Josse sachez qu'il y a lieu de respecter la réglementation, sinon, il vous en coûtera.

*Suivent les questions d'actualité.*

## **Propreté ; question d'actualité introduite par Madame Genot, Conseillère communale.**

**Madame Genot :** On peut reconnaître qu'il y a eu de gros progrès au niveau du balayage, reste que la situation sur nos trottoirs est désastreuse du fait des nombreux dépôts clandestins. Lorsque l'on voit l'application du règlement taxe en matière de propreté publique, en 2016 : 241 PV dressés dont 194 concernaient les sacs poubelles. Pour les encombrants, seuls 9 PV sont dressés, 5 enrôlés et 3 payés sur l'ensemble de la commune.

Pour l'affichage, aucune amende n'est imposée, idem en 2017. Manifestement, nous sommes les seuls à avoir reçu une amende en matière d'affichage.

Vous nous aviez parlé, dans le cadre du plan propreté, de sensibilisation suivie d'une augmentation du volet répressif, en 2017, ce sont pourtant seulement 98 infractions qui sont constatées.

La situation empire à Saint-Josse, on n'a pas conscience qu'il y a une véritable difficulté, qu'il faut y mettre les moyens et qu'à un moment, il faut émettre un signal. Je ne pense pas qu'il faille mettre des sanctions incroyables à des niveaux fous pour des sommes folles. Mais, il faut à un moment dire aux gens : cette attitude là, on ne la permet plus. Il faut sanctionner, le signal que l'on envoie, en enrôlant 3 sanctions pour les encombrants sur les trottoirs de Saint-Josse, c'est dire aux gens, jetez tout sur les trottoirs, personne ne vous embêtera.

Il est possible de réaliser des choses, à Anderlecht, à Schaerbeek, à Molenbeek, partout, ils installent des caméras. Ils attrapent les contrevenants, peu à peu, le signal passe.

Comment expliquez-vous qu'alors que vous nous aviez exposé un grand plan propreté dont la dernière partie allait être une augmentation du volet répressif que le nombre de sanctions baisse ?

**Monsieur le Président :** Au cours de l'année 2017, la police a été moins présente au cours des opérations de planque. Nous sommes en niveau de menace 3 et la police est obligée de procéder à une priorisation de certaines de ses activités.

Concernant les PV dressés, il y a lieu de constater un flagrant délit.

**Madame Genot :** Pourquoi n'avons-nous pas de caméras comme les autres communes ?

**Monsieur le Président :** Nous avons usage de caméras mobiles lors des opérations de planque.

### **Dangerosité de la circulation ; question d'actualité introduite par Madame Genot, Conseillère communale.**

**Madame Genot :** Nous nous félicitons tout comme vous que, grâce à l'intervention de monsieur Roekens qui a dû porter plainte à la Région, nous ayons enfin quelques zones 30 à Saint-Josse. Nous pensons qu'il en faudrait beaucoup plus. Nous sommes 28.000 sur un kilomètre carré dont beaucoup d'enfants. Rouler vite à Saint-Josse, c'est dangereux, c'est dangereux pour ces enfants. Un plan de mobilité permettrait de résoudre cela, malheureusement, il n'arrive pas.

Ce que nous souhaiterions, ce sont des contrôles de vitesse. À côté, Schaerbeek a décidé d'acheter un radar afin de pouvoir réaliser des contrôles. Régulièrement, dans la commune, il y a des voitures qui se croient tout permis et roulent à des allures complètement dingues. Pourquoi n'investit-on pas dans un appareil qui nous permette de contrôler la vitesse à Saint-Josse ?

Pourquoi ne demande-t-on pas à notre police de contrôler la vitesse, d'infliger des PV aux gens qui exagèrent ?

**Monsieur le Président :** Il s'agit d'investissements extrêmement coûteux et nous avons choisi des biais plus intelligents à ce stade qui nous permettent d'atteindre des objectifs.

Nous avons installé des dos d'âne sur la chaussée de Haecht, voirie régionale.

Dans le reste du territoire, plus de 35 coussins berlinois ont été installés. Nous avons surélevé les carrefours pour éviter la vitesse trop importante. Partout, nous avons pris des mesures, qui sont simples : il s'agit d'obstacles au passage.

Vous pouvez mettre tous les radars du monde, la vitesse, pour l'arrêter, des obstacles physiques sont nécessaires. Ces obstacles, nous les avons créés progressivement, avec des projets bon marché : 1500 euros pour un coussin berlinois.

Pour le reste, nous travaillons actuellement avec la Région sur le dossier des caméras ANPR, qui nous permettront à terme d'analyser la vitesse moyenne d'un point à l'autre.

**Madame Genot :** Par rapport aux caméras ANPR, on nous dit que le contrôle de la vitesse est à long terme.

**Monsieur le Président :** Un radar est un élément dissuasif, ce n'est pas cela qui ralentit la vitesse, croyez-moi.

### **Harcèlement ; question d'actualité introduite par Madame Genot, Conseillère communale.**

**Madame Genot :** Pas mal de gens sont confrontés au harcèlement sur nos trottoirs. La difficulté est que, dans certains cas, lorsque les victimes s'adressent à la police ou aux gardiens de la paix, ceux-ci se révèlent un peu impuissants par rapport à cette situation. Je souhaiterais savoir quelle est la formation de nos policiers, de nos gardiennes et gardiens de la paix afin que, lorsqu'un citoyen ou une citoyenne est en difficulté par rapport à des questions de harcèlement, il puisse effectivement être épaulé, soutenu.

**Monsieur le Président :** C'est une préoccupation grandissante dans certaines parties de Bruxelles et Saint-Josse n'y échappe pas. Depuis des années, nous menons des actions de sensibilisation de tous les acteurs publics qui sont concernés : la police, la prévention, les associations qui se battent pour l'égalité des femmes avec les hommes, qui se battent contre le harcèlement avec notamment des colloques qui sont organisés à l'initiative de notre échevine, madame Namli. Ce sont là des moments de formation. Ce sont des moments où les experts viennent expliquer les situations qui se produisent dans nos quartiers. C'est aussi l'occasion de rappeler aux associations, au grand public qu'il faut porter plainte.

Il faut porter plainte face à ce type de situations.

Le harcèlement, il faut le rappeler, est condamnable dans la loi. C'est entré dans le code pénal. Il faut rappeler que le harcèlement peut être poursuivi. Ce n'est pas un petit problème, c'est un vrai problème. Ce travail se fait avec les policiers, avec les travailleurs sociaux, avec les agents communaux.

Je félicite d'ailleurs le service communal et l'ensemble du Collège avec notre échevine pour cette belle initiative qui a été prise et qui se reproduit régulièrement. L'information doit être rappelée, la sensibilisation doit être permanente.

**Madame Genot :** Concrètement, quelles sont les formations qui sont données aux policiers, aux gardiens de la paix et éventuellement aux éducateurs jeunesse ? J'avais

entendu parler de formations que l'on avait organisées mais que l'on avait dû annuler car les fonctionnaires ne s'y étaient pas rendus.

**Monsieur le Président :** Tout le monde ne peut pas être en formation en même temps mais des formations sont proposées à chaque fois au service de prévention, au service de police, avec le soutien du bureau d'aide aux victimes.

**Madame Genot :** Donc tous nos gardiens de la paix sont formés au soutien contre le harcèlement ?

**Monsieur le Président :** Pas spécifiquement sur le harcèlement en particulier. Mais dans le cadre des formations, pour prévenir les problèmes, les conflits, notamment le comportement vis-à-vis des femmes, cette question est évoquée très régulièrement.

### **Plaque commémorative du CHAB ; question d'actualité introduite par Madame Genot, Conseillère communale.**

**Madame Genot :** Septante ans après que des juifs aient été torturés dans les caves de l'actuel CHAB, la commune avait accepté d'installer une plaque commémorative. La plaque n'a pas été mise à front de rue, certains avaient peur qu'elle ne soit abîmée. Elle a d'abord été installée dans un premier endroit pas très accessible, elle a ensuite été déplacée dans un second endroit qui est à peu de choses près un réduit et on ne la trouve plus du tout.

Qu'est devenue cette plaque commémorative et comment peut-on la rendre visible ?

**Monsieur Jassin :** Cette plaque a été déposée dans un lieu privé, il s'agit du centre Van Gogh (CHAB), une auberge de jeunesse.

Elle a été placée il y a un peu plus de deux ans à un endroit bien précis : dans une verrière près d'une table de billard. Il se fait qu'il y avait des fautes d'orthographe sur la plaque. Il a été demandé à ce qu'elle soit enlevée afin d'être corrigée.

Depuis un an et demi, cette plaque se trouve dans le jardin du CHAB, fautes d'orthographe corrigées.

**Madame Genot :** Ce n'est donc pas le même endroit que là où elle avait été placée au départ.

**Monsieur Jassin :** Non, il a été préféré la placer dans le jardin plutôt que dans une pièce où des gens jouent au billard, ce que nous ne trouvons pas judicieux.

**Madame Genot :** Les descendants des personnes ayant été torturées dans cette cave souhaiteraient que cette plaque soit placée à front de rue afin d'être accessible.

**Monsieur Jassin :** La plaque se trouve dans le jardin du CHAB qui est en accès libre.

### **Prostitution de mineures ; question d'actualité introduite par Madame Genot, Conseillère communale.**

**Madame Genot :** Divers médias ont parlé d'une prostitution importante de mineures à Saint-Josse, au dernier conseil, vous avez annoncé avoir demandé un rapport. Pourriez-vous nous faire part des éléments obtenus, sans bien sûr nuire aux enquêtes en cours ?

*Monsieur Balsat joint sa question d'actualité.*

**Monsieur Balsat :** Je me trouvais la semaine passée à la zone de police, deux inspecteurs m'y ont déclaré qu'ils avaient reçu comme instruction de leur chef de zone de ne plus s'occuper de la traite d'êtres humains et de ne plus contrôler les carrées.

S'en est suivi une sortie dans la presse du chef de zone : « Nous n'avons pas dit à nos policiers de ne plus rien faire dans le quartier, nous avons procédé à une clarification des tâches avec la police fédérale ».

Il y eut entretemps cet épisode malheureux de cette prostituée s'étant fait attaquer. La presse nous relate deux bandes rivales sévissant dans le quartier.

Assez paradoxalement, alors qu'il s'agit de votre combat consacré : votre lutte contre la traite des êtres humains, on constate aujourd'hui qu'en fait, la police locale n'aurait plus autorité pour s'occuper de cette problématique.

Pouvez-vous me dire si oui ou non la zone de police n'est plus habilitée à traiter cette problématique.

**Monsieur le Président :** Madame Genot, vous déclarez une présence de prostitution de mineures dans le quartier. Avez-vous des PV en ce sens, avez-vous vu quelque chose ?

Un policier fédéral a raconté qu'une fille se trouvait victime de traite humaine et avait 13 ou 14 ans. Je n'ai pas lu un PV, je n'ai pas vu un rapport en ce sens.

J'ai posé la question à ma police, il n'y a rien. Ils ont demandé à la police judiciaire, ils sont très ennuyés pour le moment et cherchent la personne à l'origine de cette déclaration.

J'ai déclaré à la presse que j'imaginai que si une jeune fille de 13 ou 14 ans était exploitée dans le cadre de la traite des êtres humains, un policier judiciaire fédéral en ayant vent aurait fait le nécessaire afin de démanteler le réseau et sauver cette fille.

Nous sommes partis d'une rumeur qui a enflé, et, à un moment donné, nous nous retrouvons avec une histoire où, à Saint-Josse, une prostituée mineure relève de la traite des êtres humains. Nous n'avons rien, la police fédérale ne livre rien et est ennuyée par l'histoire.

Je réponds ici à Monsieur Balsat, à aucun moment nous n'avons arrêté de lutter contre la traite des êtres humains. Lorsque la police dit qu'il y a une répartition des tâches : j'ai fait intégrer la lutte contre la traite des êtres humains comme politique prioritaire de la zone de police. La répartition effectuée l'est entre le judiciaire, le parquet et la police fédérale. Eux sont habilités à mener les enquêtes à l'encontre de la traite d'êtres humains, y compris le versant international. Au niveau local, il est évident qu'ils prennent appui sur la police locale. Ce sont les PV de celle-ci qui ont permis, à un moment donné, de démanteler l'année dernière 24 lieux où se produisait de la traite d'êtres humains.

Lorsque l'on est dans la traite d'êtres humains, il y a également une activité de prostitution. Je n'aime pas l'amalgame qui est régulièrement fait, comme quoi nous sommes contre la prostitution alors que c'est contre la traite d'êtres humains que nous luttons.

La clarification est faite. En un an, 513 carrées ont été contrôlées, ceci a produit 26 fermetures.

Chaque mois, nous menons 3 opérations dans le quartier qui visent précisément les débits de boissons et les carrées. Nous poursuivons le travail. Avec notamment la lutte contre la criminalité, les vols avec violence, les stupéfiants et la sécurisation des bus Eurolines qui arrivent juste là.

Sur la question de l'agression, le dossier est à l'information au parquet, bonne nouvelle. Il est géré par notre commissariat 5 avec le service enquêtes. L'agression a été filmée par nos caméras. Les images sont actuellement en cours d'exploitation. À ce stade, pas de lien entre cette agression et l'agression de la prostituée. Le parquet ne souhaite pas faire de commentaires.

Ce week-end là, la police a opéré une vaste opération de contrôle dans le quartier. Il s'agit d'une opération planifiée de longue date dans le cadre de notre plan DOLLY. Résultat : 82 personnes contrôlées dont 37 ressortissants connus, parfois très lourdement, par la justice, 3 arrestations administratives dont une judiciaire.

Plusieurs débits de boissons ont également été contrôlés, ceux-ci font l'objet de rapports qui arrivent vers les bourgmestres respectifs.

**Madame Genot :** Par rapport à cette carrée dans laquelle la dame a été agressée, avons-nous des moyens d'actions ? Cette dame a été placée chez Pag Asa, c'est que l'on suspecte de la traite et la carrée continue de fonctionner, est-ce normal ?

**Monsieur le Président :** Il y a lieu d'établir un dossier, la justice a la main un peu lente mais lourde à la fin.

À chaque fois que nous fermons des carrées, c'est sur base de rapports de police, des faits sont nécessaires.

### **Vote des étrangers aux élections communales ; question d'actualité introduite par Madame Genot, Conseillère communale.**

**Madame Genot :** Pourriez-vous nous dire quelles sont les actions spécifiques d'information et de sensibilisation que vous mettrez en place dans les mois qui viennent pour inviter nos concitoyens Européens et non-Européens résidant dans la commune à s'inscrire sur les listes électorales ? Aussi, quel accueil leur est-il réservé aux guichets communaux, y a-t-il des documents explicatifs et les formulaires d'inscription sont-ils disponibles ? Dans quelles langues ? Et ces derniers sont-ils aussi disponibles sur le site internet de la commune ?

**Monsieur le Président :** Voici les premières actions spécifiques d'information et de sensibilisation vers les citoyens européens et non européens :

D'abord, des informations théoriques : histoire et importance des élections, nombre de bureaux de vote, calendrier des élections, *etc.* et pratiques : conditions à réunir pour pouvoir s'inscrire et voter, la procuration, la convocation, comment obtenir les formulaires de demande, personnes de contact en la matière, indication du site web de la région, *etc.*

Tout cela a été fait dans le journal communal du 15 février 2018 et a été envoyé vers tous les habitants.

Une information identique est disponible sur l'onglet « élections communales 2018 » du site web communal.

Un courrier sera envoyé prochainement aux citoyens européens et non européens afin de les informer de leur droit à s'inscrire en qualité d'électeur pour les élections communales du 14 octobre 2018.

Les citoyens européens et non européens peuvent se présenter aux guichets du service Population aux heures habituelles. L'ensemble des agents ont été informés de la procédure à suivre pour renseigner aux mieux ces administrés et recevoir leurs formulaires de demande d'inscription.

L'ensemble de ces informations sont toujours communiquées au minimum dans les deux langues lorsque l'information est adressée au public et dans la langue du rôle du citoyen, français ou néerlandais, lorsqu'il s'agit d'un courrier individuel qui lui est adressé.

À l'instar de ce que fait la commune de Saint-Gilles, nous allons envoyer des courriers individuels dans la langue du pays d'origine du citoyen en plus du français ou du néerlandais.

**Madame Genot :** Le formulaire, est-il accessible sur le site internet ? Doivent-ils joindre une photocopie de leur carte d'identité, doivent-ils venir en personne ?

**Monsieur le Président :** Je pense qu'ils doivent venir en personne ou qu'une procuration dûment motivée est nécessaire.

**Madame Genot :** Vous parlez d'un courrier adressé à ces habitants, sera-t-il signé par vous même ou sera-t-il envoyé par monsieur Neve au nom de l'administration ?

**Monsieur le Président :** Il s'agit d'un courrier envoyé par le bourgmestre et le secrétaire comme cela se fait dans toutes les communes du pays.

### **Budget CPAS ; question d'actualité introduite par Monsieur Roekens, Conseiller communal.**

**Monsieur Roekens :** Feu madame Mouzon nous avait habitué à des budgets CPAS en temps et en heure : en octobre. Le budget du CPAS pour l'année 2018 n'a pas encore été voté. Que se passe-t-il, pourra-t-on bientôt voir ce budget voté ?

**Monsieur le Président :** Je n'ai pas d'éléments de réponse à vous apporter à ce stade.

*Monsieur Clerckx n'est plus présent pour poser ses questions d'actualité.*

**Femmes dans l'espace public ; question d'actualité introduite par Madame Warnotte, Conseillère communale.**

**Madame Warnotte :** J'ai interpellé à ce sujet en 2015, je m'inquiétais de ne pas voir la mention des agressions faites aux femmes dans les rapports sur la sécurité de la commune alors que ces agressions sont monnaie courante à Saint-Josse, vous le savez, vous avez eu les témoignages donnés notamment lors de l'interpellation citoyenne.

J'ai moi-même déjà été dénoncer des faits, ayant vu les agressions en rue, sachant exactement où les faits s'étaient produits. Je me suis rendue à la police, ils se sont trouvés bien dépourvus. Je peux vous assurer, je suis allée me renseigner par la suite, pas grand chose a pu être fait.

La réponse que vous avez donnée ici est : il faut dénoncer les faits et il faut porter plainte. Certes, il y a maintenant une modification législative, mais cela ne suffit pas. Ce que vous avez dit, par rapport à ce qui a été fait par la commune, évidemment, cela a suivi mon interpellation de 2015, et je m'en réjouis mais ce n'est bien sûr pas suffisant.

La réponse qui m'avait été donnée en 2015 est que des formations avaient été suivies par le personnel prévention mais qu'il n'y avait pas de budget pour que les personnes en dessous du directeur du personnel de prévention plus deux personnes puissent suivre ces formations, notamment pour les gardiens de la paix.

Par ailleurs, comme j'avais posé la question, il m'avait été répondu qu'il n'y avait que trois femmes parmi les gardiens de la paix.

Je réagis aujourd'hui sur ce que ma collègue a soulevé par rapport à la présence des gardiens de la paix dans la maison communale, en général, ce sont ces femmes qui s'y retrouvent.

Il n'y a pas eu à ma connaissance d'engagement de nouvelles femmes au sein des équipes des gardiens de la paix.

À ma connaissance également, il n'y a pas eu de formation spécifique des gardiens de la paix par rapport à cette question du genre, des femmes dans l'espace public et des violences faites à celles-ci.

Je souhaiterais connaître le nombre de formations suivies par les personnes sur le terrain à ce sujet et ce qui a été mis en place dans les écoles, c'est là que ce travail doit commencer.

**Monsieur le Président :** Je vais demander aux services d'obtenir des éléments de réponse, tant au niveau des écoles que du service de prévention et de manière générale pour savoir qui participe à ce type de formation.

**Le Président clôture les débats.**

*Fin de la séance publique à 01h15.*